35¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 67 MAI 1964 NOUVELLE SÉRIE

Contre-révolution séparatiste

par PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

La crise de l'amiante

par JEAN LOTTE

Un manifeste politique

par

Albert et *Raymond Breton, Claude Bruneau, Yvon Gauthier, Marc Lalonde, Maurice Pinard* et *P.E. Trudeau*

Protection de l'enfance

par ALICE POZNANSKA

La secte de St-Jovite

par ANDRÉ NORMANDEAU et JACQUES DÉSY

ET DES TEXTES DE:

Yerri KEMPF, Gilles MARCOTTE, Jean PELLERIN

et *Gérard PELLETIER*

SOMMAIRE

XVe année, No 67
Mai 1964

revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur :
Jean Pellerin

Secrétaire de la rédaction :
Jean Paré

•

Editeur et propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Direction et Rédaction :
3411, rue Saint-Denis
Montréal 18

Administration et
Vente d'anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



Au sommaire

ON trouvera, dans le présent numéro, un **Manifeste pour une politique fonctionnelle** signé conjointement par MM. Albert Breton (professeur à l'université de Montréal), Raymond Breton (McGill), Claude Bruneau (conseiller juridique), Yvon Gauthier (médecin), Marc Lalonde (avocat), Maurice Pinard (professeur) et Pierre Elliott Trudeau (Université de Montréal).

Ce texte est rendu public simultanément en français et en anglais — la traduction en anglais paraissant au CANADIAN FORUM de Toronto. Les signataires entendent constituer un point de ralliement destiné à faire se rencontrer tous ceux qui, ayant choisi de ne pas s'exprimer par l'écrit, sont intéressés aux grands problèmes que pose actuellement notre société, et qui aimeraient en discuter dans une perspective qui ne soit pas polémique.

CITE LIBRE n'a pas à se prononcer pour ou contre ce MANIFESTE. Elle le publie à titre de document et ne se considère aucunement liée par les opinions qui y sont exprimées. Qu'on prenne note, par conséquent, que ce texte n'est pas un manifeste de CITE LIBRE. Il n'engage que ceux qui l'ont signé conjointement.

On trouvera, par ailleurs dans le présent numéro le texte d'un nouveau collaborateur. Il s'agit de M. Jean Lotte, professeur d'économie politique à l'Ecole des Hautes études commerciales.

On lira aussi un texte qu'André Normandeau signe conjointement avec Jacques Désy, tous deux diplômés en sociologie. M. Normandeau est également un nouveau collaborateur.

On notera enfin la rentrée de Pierre Elliott-Trudeau qui, à cause de ses nombreuses occupations, avait dû restreindre sensiblement sa collaboration.

Cité Libre

LES SÉPARATISTES :

DES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Par Pierre **ELLIOTT TRUDEAU**

« Nous sommes contre ces dirigeants qui sont de gauche et qui se cachent derrière l'idéologie marxiste-léniniste, mais qui en fait représentent le chauvinisme ... Ils offrent maintenant une thèse réactionnaire qui se fonde sur une union des peuples basée sur le racisme et le nationalisme. »
N. Khrouchtchev, *La Presse*, 10 avril 1964.

I — Les dictateurs

JE me rase, quand j'entends notre engeance nationaliste se donner pour révolutionnaire. Elle conçoit la révolution comme un bouleversement profond, mais oublie que ceci caractérise aussi la contre-révolution.

Le facisme et le nazisme ont bouleversé pas mal de choses. Notamment ils ont remplacé des institutions démocratiques par un système totalitaire. Il est vrai que la démocratie sous Victor-Emmanuel III et dans la république de Weimar n'était pas une formidable réussite. La démocratie parlementaire avait des racines peu profondes dans l'Italie et l'Allemagne d'après Versailles, l'idée d'Etat libéral n'étant acceptée que lentement par des nations dont l'une avait été longtemps soumise à un catholicisme autoritaire, et dont l'autre avait grandi sous un caporalisme prussien. Au niveau de l'Etat, l'inefficacité et la corruption faisaient des ravages, et le gouvernement semblait souvent incapable de faire le passage de la délibération à l'action.

Mais néanmoins l'idée de liberté était honorée, sous ces démocraties. Un grand nombre d'hommes croyaient encore qu'un ordre politique rationel devait s'orienter par la discussion ouverte plutôt que par le refus fanatique du dialogue, devait se fonder sur le consensus plutôt que sur l'intolérance, devait s'instaurer par des élections plutôt que par la clandestinité et la violence.

Certes la liberté est souvent moins efficace que l'autorité, comme principe d'organisation à court terme. Et la raison est souvent moins forte que l'émotion, comme ressort populaire. C'est pourquoi les progrès de la démocratie étaient lents dans ces pays. Alors d'autres hommes sont venus qui se sont dits en possession tranquille de la vérité politique. Ceci les dispensait évidemment de la rechercher par le moyen de cette confrontation publique dont la démocratie donne le moyen. Dès qu'ils le purent, ils remplacèrent donc le parlementarisme par la démocratie dite plébiscitaire; ils abolirent l'opposition et instaurèrent le parti unique; ils assassinèrent la liberté et s'intronisèrent en dictateurs. Or tout ceci se fit au nom de la nation dont les droits, n'est-ce pas, étaient supérieurs à ceux de l'individu, fût-il métèque, juif ou simplement dissident.

Ces dictateurs s'appelaient Hitler et Mussolini. Il y en eut d'autres qui s'appelèrent Staline, Franco et Salazar. Il est indéniable qu'ils prétendaient tous servir la destinée de leur collectivité nationale respective; trois d'entre eux se sont d'ailleurs désignés comme socialistes. Mais qui songerait à caractériser l'ensemble de leur oeuvre comme révolutionnaire ? Ils ont chambardé un grand nombre d'institutions, ils ont même ouvert la voie à certains progrès matériels; mais ils ont aboli la liberté de la personne, ou l'ont empêchée de s'épanouir; c'est pour cela que l'histoire les classe comme contre-révolutionnaires.

II — La liberté

Adoncques je me rase quand j'entends notre engeance nationaliste se donner pour révolutionnaire. La révolution au Québec, si elle avait eu lieu, aurait d'abord consisté à libérer l'homme des contraintes collectives : libérer le citoyen qu'abrutissaient des gouvernements rétrogrades et arbitraires, libérer des consciences que brimait une église cléricalisée et obscurantiste, libérer des travailleurs qu'exploitaient un capitalisme oligarchique, libérer des hommes qu'écrasaient des traditions autoritaires et surannées. La révolution au Québec aurait consisté à faire triompher les libertés de la personne humaine comme des droits inaliénables, à l'encontre du capital, à l'encontre de la nation, à l'encontre de la tradition, à l'encontre de l'église, et à l'encontre même de l'Etat.

Or cette révolution n'a jamais eu lieu. Certes il y a eu au Québec des hommes pour y travailler, et pour faire progresser la liberté et la démocratie depuis cent ans. Mais la collectivité finissait toujours par les réduire à l'impuissance : interdits de l'Eglise contre un Asselin ou un Buies, proscriptions de la race contre un Rabinovitch ou un Roncarelli, arbitraire de l'Etat contre un Picard ou un Guindon, matraques des policiers contre les grévistes d'Asbestos ou de Louiseville.

Vers 1960, on aurait pu croire cependant que la liberté allait finir par triompher. Depuis 1945, une série d'événements et de mouvements s'étaient conjugués pour reléguer aux orties les conceptions traditionnelles de l'autorité au Québec : les remous d'après-guerre, *Refus global*, Asbestos, les syndicats, les victoires judiciaires de Frank Scott et de Jacques Perrault, *Cité libre*, la défaite de l'Union nationale, pour ne donner que des exemples disparates. Si bien que la génération qui entrait dans la vingtaine en 1960 était la première de notre histoire qui reçut la liberté à peu près entière en partage. Le dogmatisme de l'Eglise, de l'Etat, de la tradition, de la nation était vaincu. L'Autorité avait repris la place qui lui convient sous un régime de liberté. Un notaire pouvait présider le Mouvement laïque sans perdre sa clientèle. Des professeurs pouvaient dire « non aux Jésuites » sans être exclus de l'Université. Des comédiens ou des cinéastes pouvaient adhérer au marxisme sans être congédiés par les régies d'Etat. Les étudiants pouvaient tenter d'imposer leurs vues aux institutions d'enseignement sans passer la porte. La Famille elle-même avait perdu sa puissance sur les jeunes gens et les jeunes filles.

En 1960, tout devenait possible au Québec, et même la révolution. Il est probable du reste que celle-ci n'aurait pas été nécessaire, tant les voies du pouvoir étaient grandes ouvertes à tous ceux qui auraient maîtrisé les sciences et les techniques de l'heure : automation, cybernétique, sciences nucléaires, planification économique, et que sais-je encore. Une génération entière était enfin libre d'appliquer toutes ses énergies créatrices à mettre ce petit peuple arriéré à l'heure de la planète. Seulement, il aurait fallu de l'audace, de l'intelligence, et du travail. Hélas ! la liberté s'est avérée une boisson trop capiteuse pour être versée à la jeunesse canadienne-française de 1960. Elle y eut à peine goûté qu'elle s'empressa au plus vite de rechercher quelque lait plus rassurant, quelque nouveau dogmatisme. Elle reprocha à ma génération de ne lui avoir proposé aucune « doctrine » — nous qui avions passé le plus clair de notre jeunesse à démolir le doctrinarisme servile — et elle se réfugia dans le sein de sa mère, la Sainte Nation.

Comme me l'écrivait un ami, dernièrement : au sectarisme religieux, on substitua le sectarisme national. Les dévôts séparatistes et les autres rongeurs de ballustre au Temple de la Nation désignent déjà du doigt le non-pratiquant. Aussi bien, nombre d'incroyants trouvent avantageux de faire leurs Pâques nationalistes, car ils espèrent ainsi accéder aux fonction sacerdotales et épiscopales, sinon pontificales, et être habilités par ce fait à réciter les oraisons, faire circuler directives et encycliques, définir les dogmes et prononcer les excommunications, avec l'assurance de l'infaillibilité ! Ceux-là qui n'accèderont pas au sacerdoce pourront espérer devenir marguilliers en récompense des services rendus; à tout le moins ils ne seront pas embêtés quand le Nationalisme sera devenu religion d'Etat.

III — Le néo-cléricalisme

Le nouveau parti clérical, qui avait déjà ses papes et ses nonces, vient de se trouver un Torquemada. Il faut bien, n'est-ce pas, que la contre-révolution séparatiste ait sa petite Inquisition, car autrement à quoi serviraient ces listes de proscrits qui circulent depuis belle lurette ? J'ai eu du regret à apprendre que François Hertel s'était porté volontaire pour cette tâche. Je n'aurais pas cru que cet homme, que j'ai longtemps respecté parce qu'il avait eu naguère le rare courage de rejeter tous les conformismes, finirait en grenouille de bénitier dans la chapelle séparatiste.

Voici que de Paris, hors d'atteinte de nos lois pénales mais non de notre mépris, il écrit : « Assassinez-moi un traitre bien de chez nous. Cela serait du bon boulot. Délivrez, par exemple, de l'existence, où il a tellement l'air de s'ennuyer — ce pauvre Laurendeau ... » *Et coetera.* Adresser de telles paroles à un public qui s'apprête à sacrifier toutes les valeurs — et surtout la liberté et la sécurité de la personne — à l'idole de la collectivité, et qui a déjà commencé de prendre les terroristes pour des héros et des martyrs, est le fait d'un dangereux irresponsable.

Mais le comble de l'irresponsabilité, c'est de publier ce texte dans le *Quartier Latin* (9 avril 1964) comme un « extraordinaire document »; ensemble avec d'autres documents du reste qui incitent à l'assassinat. J'aurais dû évidemment m'attendre à tout de la part d'un directeur de journal qui reconnaît le parti unique comme une voie acceptable pour le Québec de demain.

D'autant plus que ce même directeur dans ce même journal étudiant, deux jours plus tôt, avait présenté un autre « document » sur la liberté de presse qui démontrait précisément qu'il tenait cette liberté pour peu de chose. Je fais allusion à l'article « M. Gérard Pelletier et la liberté de presse », où le professeur Jean Blain écrit : « Au nom de la liberté de presse, il (Pelletier) me refusait celle de m'exprimer. » Or c'est faux. Comme *Le Devoir* du 8 avril le disait, Pelletier a offert au professeur Blain de publier intégralement sa chronique en tribune libre dans *La Presse,* et c'est le professeur qui a refusé. *Le Quartier Latin* aurait pu connaître ce fait s'il avait eu quelque égard pour un principe élémentaire de justice : *audi alteram partem.* Mais un certain Goebbels nous a déjà démontré que la justice et la vérité comptent pour peu quand il s'agit de faire de la surenchère nationaliste.

Quant au fond du différend Pelletier-Blain, que dirais-je à des gens qui n'ont jamais lu John Stuart Mill, *On liberty?* « The beliefs which we have most warrant for have no safeguard to rest on, but a standing invitation to the whole world to prove them unfounded. » On ne peut se réclamer de la liberté de parole si l'on trouve indifférent que le débat public et la libre confrontation soient écartés, comme moyens d'en arriver aux vérités politiques; ces notions sont indissolublement liées. Or *Parti Pris,* au dire même du professeur Blain *(loc. cit.),* se base sur le « refus du dialogue ». Pelletier du reste, dans le dernier *Cité libre,* a fait ressortir le caractère totalitaire de la pensée de *Parti Pris.* Et pour plus de sûreté, dans le numéro d'avril de cette revue contre-révolutionnaire, à la page 51, on confesse qu'« il y a un totalitarisme nécessaire ». (Cet article me cherche querelle, semble-t-il. Mais pas sur mes idées puisqu'on reconnaît la justesse de l'épithète « totalitaire » : sur mon portefeuille ! Vraiment, les mobiles de cette révolte manquent de désintéressement ...)

Mais il n'y a pas que les étudiants, ces petits-bourgeois de demain, pour embrasser le sectarisme contre-révolutionnaire. Il y a naturellement aussi les petits-bourgeois d'aujourd'hui. M. Jean-Marc Léger, qui a toujours eu le courage et la conscience de son nationalisme — et je n'en dirais pas autant de ceux qui le toisaient de très haut il y a quinze ans, mais qui en viennent aujourd'hui à penser comme lui, parce qu'ils veulent être « aimés de la jeunesse » —, M. Léger préconisait au colloque de la Saint-Jean-Baptiste « la création d'un climat de ferveur nationale dans les écoles. » Et pour y arriver « l'interdiction aux parents francophones d'inscrire leurs enfants dans des établisements anglophones, au Québec. » (*Le Devoir,* 16 mars 1964.) Il va de soi que cette pensée néo-cléricaliste fut bien accueillie par nos journaux, et personne ne sembla s'émouvoir de ce que l'enseignement au Québec puisse passer du confessionalisme religieux au confessionalisme linguistique obligatoire.

Il est remarquable, du reste, que le seul cas depuis fort longtemps où l'opinion publique canadienne-française se soit véritablement émue à propos des libertés de la personne, c'est le cas de la Loi du Coroner. Or cette loi fait partie de nos statuts provinciaux depuis une quarantaine d'années et a dû servir à brimer dans leur liberté et leur dignité d'innombrables pauvres diables, y compris évidemment bien des Canadiens français. Mais il a fallu attendre que des fils de la petite-bourgeoisie, au service d'une idéologie petite-bourgeoise, en tombent victimes, pour que notre intelligentia et nos classes professionnelles se mettent en frais de réclamer à cor et à cri des réformes.

IV — La persécution

Le progrès pour l'humanité, c'est son lent acheminement vers la liberté de la personne. Ceux qui sont responsables d'un renversement brusque de cette direction se définissent comme contre-révolutionnaires.

Il y a certes des situations historiques où la liberté de la personne n'est à peu près pas protégée par les institutions établies; il se peut alors qu'un révolutionnaire authentique mette l'accent sur les libertés collectives, comme préalable aux

libertés personnelles : Castro, Ben Bella, Lénine . . .

Mais quand les libertés personnelles existent, il serait *inconcevable qu'un révolutionnaire les détruise* au nom de quelqu'idéologie collective. Car le but même de la collectivité, c'est de mieux assurer les libertés personnelles. (Ou alors on est faciste . . .)

C'est pour cela qu'au Québec aujourd'hui, il faut parler de contre-révolution séparatiste. Certes, les libertés personnelles n'ont pas toujours été à l'honneur au Québec. Mais, je le répète, on y était à peu près arrivé vers 1960. Grâce à des avocats anglais et juifs (eh ! oui . . .), grâce à la Cour Suprême à Ottawa, les libertés personnelles avaient fini par triompher sur l'obscurantisme du législateur québécois et l'autoritarisme de nos tribunaux. (Voir *Cité libre,* avril 1962, p. 12, n. 27.) Grâce aussi à ces divers mouvements et événements dont j'ai parlé plus haut, il n'était guère de secteur au Québec où les libertés personnelles à tous les niveaux de la population n'étaient pas en progrès sûr, et où la censure, l'interdit, l'autoritarisme, le cléricalisme, et la dictature n'étaient pas en net recul.

Or voici qu'aujourd'hui il ne se passe guère de semaine sans qu'une poignée d'étudiants séparatistes ne vienne me dire qu'ils sont contre la démocratie et pour le parti unique, pour un certain totalitarisme et contre les libertés personnelles. Ils sont en cela dans la plus pure ligue de ce que notre société a toujours produit de plus traditionnaliste, de plus cléricaliste, de plus monolithique, et de plus rétrograde. Ils veulent réinstaller notre population dans une mentalité d'état de siège.

C'est qu'au fond, les séparatistes désespèrent de pouvoir jamais convaincre le peuple de la justesse de leurs idées. Ce long travail d'éducation et de persuasion auprès des masses, que les syndicalistes ont entrepris il y a plusieurs décennies, que les créditistes eux-mêmes ont fait depuis trente ans, les séparatistes n'ont ni le courage, ni les moyens, ni surtout ce respect de la liberté de l'autre, qu'il faudrait pour l'entreprendre et le mener à bien.

Alors ils veulent abolir la liberté et imposer la dictature de leur minorité. Ils sont en possession tranquille de la vérité, alors les autres n'ont qu'à se ranger. Et quand ça ne va pas assez vite, ils ont recours à l'illégalité et à la violence. Par dessus le marché, ils se disent persécutés. Voyez-vous ça, les pauvres petits ! Ils font nombre dans les salles de rédaction de nos journaux, ils pullulent à Radio-Canada et à l'Office du Film, ils pèsent de tout leur poids (?) sur les mass-média, mais ils trouvent néanmoins injuste la place qui leur est faite dans cette société.

Parce que quelques-uns des leurs ont été ennuyés pour leurs idées (qu'ils disent . . .), ils veulent en finir avec les moyens pacifiques et constitutionnels. Ils déclarent aux journaux que désormais ils entreront dans la clandestinité. Ces terroristes terrorisés seront dirigés par un Monsieur X. Et, dans une courageuse anonymité, ils sèmeront leurs idées, — en attendant de placer leurs bombes !

Non, mais sans blague ! Dans la province de Québec, les témoins de Jéhovah et les Communistes — deux infimes minorités — ont été bafoués, persécutés et honnis par notre société toute entière; or ils ont trouvé le moyen de combattre par des moyens légaux église, Etat, nation, police et opinion publique. Les syndiqués eux-mêmes, qui en ont pourtant souffert des mises-à-pied pour activités syndicales, n'ont jamais eu la pensée de détruire les libertés de la personne, mais au contraire s'en sont toujours faits les défenseurs, en même temps que les champions de la cause démocratique.

Mais nos nationalistes, eux, — dont les « experts » prétendent qu'il en sommeille un au coeur de tout Canadien français — désespèrent de jamais faire accepter légalement leur « message » à une majorité de Canadiens français. Ils crient à la persécution pour se justifier d'entrer dans une clandestinité de démissionnaires.

V — Le complexe du wigwam

La vérité, c'est que la contre-révolution séparatiste est le fait d'une minorité petite-bourgeoise impuissante, qui craint d'être laissée pour compte par la révolution du vingtième siècle. Plutôt que de s'y tailler une place à force d'excellence, elle veut obliger toute la tribu à rentrer sous les wigwams, en déclarant l'indépendance. Cela, bien sûr, n'empêchera pas le monde extérieur de marcher à pas de géant, cela ne changera pas les lois et les données de l'histoire, ni le rapport réel des forces en Amérique du Nord.

Mais au moins à l'intérieur de la tribu, les contre-révolutionnaires seront rois et sorciers. Ils auront l'autorité légale de déclarer la guerre (la faire, ce sera une autre histoire !), de nommer des plénipotentiaires (bourgeois), d'ouvrir des banques (bourgeoises), et d'imposer un système de douanes favorables à la petite-bourgeoisie. Ils pourront aussi transférer des titres de propriété, et déclarer que les industries étrangères appartiendront désormais à la bourgeoisie tribale. La tribu risque d'être sérieusement appauvrie, mais

ce qui importe, n'est-ce pas, c'est que les contre-révolutionnaires ne le soient pas.

Certains contre-révolutionnaires se donnent le change à eux-mêmes en s'affublant de déguisements marxistes-lénistes, tout comme l'ont déjà fait ces chefs africains qu'ils prennent du reste pour modèles. Or toute cette mascarade a été admirablement décrite par Frantz Fanon dans *Les damnés de la Terre,* dont pourtant nos contre-révolutionnaires disent que c'est leur livre de chevet. (Ce qui me donne à penser qu'ils ne lisent pas au lit plus qu'ailleurs; je leur ferai donc la faveur de citer un peu longuement ce livre publié chez Maspero en 1961, et dont ils n'ont peut-être feuilleté que le chapitre sur la violence.)

> La bourgeoisie nationale ne cesse d'exiger la nationalisation de l'économie et des secteurs commerciaux... Nationalisation pour elle signifie très exactement transfert aux autochtones des passe-droits hérités de la période coloniale (p. 115)... Elle emploie son agressivité de classe à accaparer les postes anciennement détenus par les étrangers... Elle va se battre impitoyablement contre ces gens « qui insultent la dignité nationale »... En fait sa démarche va se teinter de plus en plus de racisme (p. 118)... Partout où cette bourgeoisie nationale s'est révélée incapable de dilater suffisamment sa vision du monde, on assiste à un reflux vers les positions tribalistes; on assiste, la rage au coeur, au triomphe exacerbé des ethnies (p. 120)... Sur le plan intérieur... la bourgeoisie choisit la solution qui lui semble la plus facile, celle du parti unique... Le parti unique est la forme moderne de la dictature sans masque, sans fard, sans scrupules, cynique (p. 124)... Toute l'activité idéologique se bornant à une suite de variantes sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (p. 128)... Sur le plan institutionnel, elle (la bourgeoisie nationale) saute la phase parlementaire et choisit une dictature de type national-socialiste (p. 129)... Cette tribalisation du pouvoir entraîne on s'en doute l'esprit régionaliste, le séparatisme (p. 137)... Il est vrai que si l'on prend la précaution d'utiliser un langage compréhensible par les seuls licenciés en droit ou en sciences économiques, la preuve sera aisément faite que les masses doivent être dirigées (p. 140).

Le séparatisme, une révolution? Mon oeil. Une contre-révolution; la contre-révolution nationale-socialiste. ★

L'Amérique est le pays le mieux pourvu au point de vue médical, chirurgical et vaccins de toutes sortes, et pourtant c'est le pays qui s'inquiète le plus de sa santé.

Nous sommes le pays le plus riche du monde — en même temps que le moins en santé. Nous sommes empottés, trop lourds, sujets à la carie dentaire, sans parler des autres allergies. Notre système intestinal fonctionne à peu près comme un mauvais moteur à gaz. On n'arrive pas à dormir la nuit et on manque d'entrain le jour. Nous souffrons de névroses; la pression de sang a tendance à monter; le coeur et la tête n'ont guère la résistance qu'ils devraient avoir. La mort par suite de trombose sévit à l'état endémique et le suicide est l'une des principales causes de la mort chez les personnes âgées de 14 à 44 ans. Nous souffrons décidément de tous les maux de la civilisation.

HERBERT RATNER, médecin

Le Noir en Amérique septentrionale, ne fait pas partie de la société. C'est là le plus grand crime qui pèse sur la conscience nord-américaine.

ROBERT M. HUTCHINS (The Political Animal)

Le désarmement total présuppose la liquidation complète du colonialisme.

NKRUMAH

Quand il y a un intérêt ou une possibilité de pouvoir au bout d'un acte mauvais, c'est l'acte mauvais qui sera posé.

JAMES MADISON

A propos des récentes décisions de concentration; l'amiante canadien est-il menacé ?

S.O.S. THETFORD 600 OUVRIERS MIS À PIED

par *Jean LOTTE*[1]

LA région des Cantons de l'Est qui vit de la production minérale de l'amiante est en train de passer par une crise sociale. Déjà, en décembre dernier, plusieurs mines avaient fermé temporairement pendant les fêtes. Aujourd'hui, on procède à une concentration : deux sociétés vont fusionner, entraînant des fermetures définitives et la mise à pied de 600 travailleurs. Le gouvernement provincial réagit et veut entreprendre des négociations tripartites (gouvernement, ouvriers, employeurs) pour régler les difficultés sociales ainsi soulevées.

Où se cache le lièvre ?

Ces événements étaient-ils prévisibles ?

Ce qui rend difficile l'interprétation de ce qui se passe, c'est l'ambiguité entretenue par les milieux patronaux, dont l'opinion diffère selon les milieux auxquels ils s'adressent. A la population et aux ouvriers québécois, ils parlaient depuis quelque temps de difficultés grandissantes, de menaces sur l'amiante canadien, agitant en particulier l'épouvantail de l'amiante russe qui inonderait les marchés traditionnels du Canada, grâce à un « dumping » sur les prix.

Cette campagne avait sans doute pour but, soit de modérer les revendications syndicales, soit de préparer l'opinion aux mises en chômage que l'on voit maintenant.

En revanche, dans les publications qui sont surtout destinées à informer les milieux d'affaires et les industries utilisatrices (la revue américaine « Asbestos » par exemple), règne un optimisme de commande : à peu près tous les marchés utilisateurs sont en expansion, la production d'amiante atteint toujours de nouveaux sommets, on peut s'attendre à une nouvelle croissance de 5 pour cent en 1964 . . .

Pour avoir une vue objective de la situation, on doit, dans ces conditions, remonter aux renseignements statistiques dont on dispose, et analyser la situation du marché de l'amiante canadien. Mais il ne faut pas oublier la localisation des mines dans la Province : le problème dépasse le cadre d'une industrie donnée. C'est celui de l'aménagement économique régional qui est en cause.

* * *

La prospérité de l'industrie minière canadienne de l'amiante dépend principalement de la consommation mondiale de ce produit. En effet, cette industrie sert avant tout l'exportation. Environ 5 pour cent seulement de la production minière est utilisée directement dans le pays . . . pour 1963, on note 1,206,000 tonnes courtes d'exportation pour 1,277,000 tonnes de production.

De plus, le Canada est le principal fournisseur mondial : sa production représente entre 55 et 60 pour cent du commerce international de ce minéral. Les besoins mondiaux auront donc une influence déterminante sur cette production du pays.

Quelles tendances révèlent ces besoins ?

L'examen des dernières années montre une très forte croissance. Dans un rapport établi par la Commission Gordon en 1957, on estimait que les besoins mondiaux, sans l'URSS, s'accroîtraient, entre 1955 et 1980, à un rythme moyen se situant entre 3.5 et 4.6 pour cent par an. Ce même rapport, tenant compte de l'apparition de nouveaux producteurs dans le monde, prévoyait une diminution de la part du Canada. La production de ce pays augmenterait, bien entendu, profitant de l'extention des besoins, mais à un rythme moindre — soit entre 2.4 et 3.5 pour cent par an. Or, depuis 1958, on peut estimer que la consommation mondiale d'amiante s'est développée de plus de 6 pour cent par an en

(1) M. Lotte est professeur d'économie politique aux Hautes Etudes Commerciales.

moyenne. Par voie de conséquence, la production canadienne s'est élevée de 5 pour cent annuellement.

Cependant, cette période d'essor rapide semble toucher à sa fin. Il faut se rappeler, en effet, qu'entre 1955 et 1958, une forte récession avait touché la demande mondiale d'amiante. Il y avait donc un certain « rattrapage » à effectuer après cette perturbation, et l'on s'est habitué, depuis cinq ans, à de forts suppléments annuels dans les besoins. Mais il semble que depuis 1962 ce « rattrapage » soit terminé. La consommation mondiale, sans celle de l'URSS, a sans doute atteint un niveau proche du maximum que prévoyait le rapport de la Commission Gordon pour cette année-là (près de 2,200,000 tonnes), et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle prenne à l'avenir un rythme d'expansion plus conforme à ce qui avait été extrapolé — aux environs de 4 pour cent par an.

Amiante : demande stable

Il n'y a donc pas à craindre une récession dans la demande d'amiante à travers le monde, mais seulement un fléchissement vers un rythme plus normal. Toutefois, ce simple fléchissement ne va pas sans causer des perturbations chez les producteurs. En effet, les mines les mieux placées vont suffire à fournir ce que va nécessiter la future croissance des besoins : leur concurrence aux mines marginales, qui avait disparu dans la période de production facile, se fait à nouveau sentir et entraîne la fermeture de ces mines. Cette concurrence a d'abord joué entre pays : le Canada mieux outillé que l'Afrique du Sud et que la Rhodésie du Sud, a placé ces pays en récession en 1962 et 1963, si bien que, cette dernière année, malgré un accroissement de 4.3 pour cent de la production canadienne, la production mondiale aurait, pour la première fois depuis longtemps, stagné, ou même diminué. Aujourd'hui, ce phénomène d'adaptation se poursuit à l'intérieur du Canada lui-même, et explique les décisions récentes qui font l'objet de cet article.

Aux problèmes posés par cette remise en ordre, s'ajoute la peur qu'ont certains de voir des produits de remplacement, notamment les matières plastiques, se substituer à l'amiante et ruiner son avenir. Bien entendu, on ne peut pas prévoir de très loin les progrès techniques éventuels. Mais, pour les prochaines années, il ne semble pas qu'il y ait là une menace sérieuse pour notre industrie minière.

L'amiante est actuellement utilisé conjointement avec les matières plastiques dans un certain nombre de produits. Il ne suffit pas de dire que, si les matières plastiques n'existaient pas, les besoins que l'on pourrait satisfaire le seraient uniquement par l'amiante, car ces besoins seraient beaucoup moins nombreux, les matières plastiques ayant permis de créer de nouveaux biens, et un progrès technique important est récemment venu bouleverser la consommation d'amiante.

* * *

Notre industrie de l'amiante ne dépend pas seulement des besoins mondiaux exprimés d'une manière aussi générale. D'une part, elle se trouve liée à certains marchés bien caractérisés (tel le marché américain), et le problème est de savoir quelle extension peut toucher ces marchés particuliers. D'autre part, elle entre en concurrence avec des producteurs étrangers, et il faut alors connaître ses chances dans cette compétition.

L'amiante et les concurrences

Le marché le plus important pour l'amiante canadien est fourni par les Etats-Unis qui absorbent plus de la moitié de nos exportations de ce produit (622,000 tonnes en 1963). Ce marché nous est aussi entièrement acquis : plus de 90 pour cent des importations d'amiante aux USA ont pour origine le Canada. L'Europe occidentale, essentiellement les pays du Marché commun et la Grande-Bretagne, constitue le second grand client (291,000 tonnes en 1963), mais ce marché n'est pas acquis, car la plupart des producteurs concurrents s'y retrouvent. Enfin, on trouve des clients réguliers et importants sur certains marchés isolés comme le Japon et l'Australie, et l'ensemble des pays tiers absorbe maintenant une part qu'il ne faut plus négliger (188,000 tonnes en 1963).

Les spécialistes ont remarqué que les industries utilisatrices d'amiante (construction, industrie automobile, électricité, matières plastiques...) comptent parmi celles qui ont une croissance supérieure à la moyenne. Il faudrait donc s'attendre à voir les débouchés de l'amiante se développer plus vite que le produit national, et l'avenir de l'industrie serait excellent, à condition que les principaux marchés soient aussi les plus dynamiques — et ce n'est pas exactement le cas : si les pays tiers évoqués plus haut, ainsi que ceux du Marché commun, se révèlent à la fois les plus dynamiques et les plus grands consommateurs de l'augmentation annuelle d'amiante, les Etats-Unis, notre principal débouché, non seulement ont été fort peu dynamiques jusqu'à une époque récente, mais de plus, pour des raisons particulières (stocks accumulés au début des années 50, récessions ensuite qui ont retardé la diminution de ces stocks), ont diminué leurs achats d'amiante, malgré la croissance de leur produit national. Sans doute, cette situation peut changer, mais on risque alors de se heurter à une production locale nouvelle (la Californie) qui constitue une menace sérieuse. Il vaut mieux ne pas s'attendre à d'importants progrès de ce côté-là.

Urgence de diversifier l'exportation

Pour maintenir sa croissance, le Canada doit donc diversifier au maximum ses exportations, ce qu'il fait d'ailleurs : la part des Etats-Unis dans nos ventes d'amiante à l'étranger est tombée de 86 pour cent en 1949, à 51 pour cent en 1963. Mais on risque alors de se trouver en concurrence avec les autres pays producteurs.

Cette concurrence n'est pas nécessairement à redouter. Des trois grands producteurs hors du Canada, l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud vendent essentiellement en Grande-Bretagne et en Europe continentale, mais ils apparaissent plutôt comme des producteurs marginaux par rapport au Canada, et on a déjà dit que la pression du Canada les avait durement touchés depuis deux ans. Ils ne semblent pas très dangereux pour les années à venir.

Il en va différemment pour l'URSS, qui s'est implantée essentiellement en France, en Allemagne occidentale et en Belgique. Les achats de ces pays au Canada continuent pourtant d'augmenter : il faut donc dire simplement que leurs accroissements annuels de demande se partagent entre les différents producteurs. Et l'URSS n'est pas invulnérable : pourquoi ne pas s'attaquer à son « dumping » en s'introduisant dans sa chasse réservée d'Europe orientale (où elle pratique un prix élevé), comme l'a fait la Rhodésie en 1961 ? Les producteurs canadiens ont-ils un complexe devant les Soviétiques ? Ils semblent, en tout cas, manquer étrangement de dynamisme en face d'eux.

Quoi qu'il en soit, les conclusions que nous ébauchions, à la suite de l'observation de la tendance mondiale prise dans son ensemble, se trouvent confirmées. Le Canada ne peut pas échapper aux effets de ralentissement de la demande mondiale, car son principal marché est peu dynamique, et dans sa volonté de diversification vers les autres, ses gains éventuels vont se trouver amoindris par la présence de concurrents.

Dans ces conditions, la fermeture de certaines mines du Québec s'imposait peut-être, pour des mobiles purement économiques. Mais elle soulève un problème social, dû à la situation particulière de la région touchée.

* * *

Le conflit d'intérêt entre les ouvriers et les employeurs vient de la difficulté d'une reconversion pour les uns, et de la désinvolture avec laquelle les décisions sont prises et appliquées par les autres.

Avec plus de 6,000 personnes employées dans l'industrie de l'amiante, la région touchée vit principalement de cette industrie. La mise en chômage rapide de 10 pour cent de cette main-d'oeuvre crée un problème aigu de reclassement, et en conséquence, menace la prospérité de toute la région.

En effet, la reconversion de 600 chômeurs va se révéler ardue. Ces gens ne se retrouveront pas sur place d'autres emplois, faute d'autres industries importantes. Il n'est pas du tout sûr que les industries de papier et de chaussures qui ne se situent pas très loin, puissent en absorber une part notable. La plupart d'entre eux devront donc quitter la région, et, sans compter les problèmes humains ainsi engendrés, cela ne se fera pas sans perte financière pour les chômeurs.

Par exemple, leur réinstallation ailleurs implique que ceux d'entre eux qui sont propriétaires de leur logement, doivent le vendre; faute de demande dans la région qu'ils quittent, il ne fait pas de doute qu'ils devront consentir des prix réduits, et qu'ils ne pourront retrouver l'équivalent à ce prix dans la région où ils arriveront.

Le groupe patronal ignore ces problèmes et agit exclusivement dans son intérêt immédiat, comme le montre la variation considérable, d'une année à l'autre, du nombre d'employés.

Négligence et imprévoyance

On aurait peut-être pu éviter ces problèmes si on avait opéré la concentration pendant la période de grande expansion, au lieu d'attendre le temps des difficultés (qui était prévisible), mais le profit *immédiat* n'aurait pas alors été maximisé. Quoi qu'il en soit, dans une région aussi peu diversifiée au point de vue des activités, il faut trouver un mode d'indemnisation couvrant tous les coûts sociaux qu'entraîne un changement de l'emploi, et ne décider ce changement qu'en assurant en même temps la reconversion des travailleurs.

Dans ces charges collectives, l'industrie de l'amiante doit prendre une part primordiale. Elle se trouve à l'origine du conflit. De plus, il est de notoriété publique que l'amiante brut canadien est vendu à bas prix, mais non les produits de l'amiante : les sociétés étrangères transformatrices de l'amiante, qui sont en général les sociétés-mères de nos mines, réalisent donc du profit au détriment de ces dernières. Si, pour des raisons de concurrence internationale, on ne peut pas modifier les prix, du moins l'industrie peut-elle, à titre de compensation, prendre à sa charge tous les coûts sociaux de ses décisions.

Québec doit faire pression

Cela ne se fera pas sans pressions. C'est pourquoi le ministre provincial des Richesses naturelles, en voulant instaurer des discussions tripartites (nouveauté au Canada), s'engage dans la bonne voie. Cela créerait un précédent à généraliser.

Il faudrait que les incidents de ce genre soient expressément prévus, que les industries sachent à l'avance quelles sont leurs obligations.

En d'autres termes, que des accords collectifs entre patronat, syndicats et puissance publique, dans chaque branche d'industrie, créent des cadres nouveaux à l'activité des entreprises, modifient les règles du jeu d'un capitalisme individuel dépassé.

Comment agir à plus long terme ?

Dans un cas comme celui-ci, la nationalisation de l'industrie n'apporterait rien : la décision de fermeture est, nous l'avons dit, peut-être économiquement justifiée, et le fait que l'industrie appartient en grande partie à des sociétés étrangères utilisatrices d'amiante constitue pour notre minéral une garantie de débouché. Mais on peut chercher à imposer sur place une industrie de transformation plus poussée de l'amiante. Car, si l'amiante n'entre en général dans la fabrication des produits qui l'utilisent que pour une part mineure, et s'il doit donc se vendre brut auprès des marchés de consommation (on ne va pas déplacer l'industrie américaine de ciment au Canada !) il n'en reste pas moins que le Canada doit réimporter une partie de son amiante sous forme de produits manufacturés pour satisfaire ses propres besoins. Paradoxe qui prouve que son industrie manufacturière est insuffisante, l'ampleur du marché canadien la rendant rentable dans beaucoup de cas.

L'idéal consisterait évidemment à rendre impossible la répétition de ces maux sociaux. Si la région des Cantons de l'Est en question avait possédé un grand évantail d'industries, ils auraient été fortement atténués. Il faut donc viser à un aménagement régional partout où c'est possible, de manière à diversifier au mieux les activités. Dans ce but, il faudrait, entre autre, procéder au « rapatriement » des industries secondaires quand le marché canadien le permet, afin d'éviter le paradoxe que nous invoquions ci-dessus, et qui n'est pas spécifique à l'amiante.

Cela suppose une politique économique active et cohérente, et, en premier lieu, l'acceptation de l'Etat comme un des éléments, et non le moindre, du jeu économique.

Quand se rendra-t-on compte dans tous les milieux, ici, que l'heure du laissez-faire, au nom duquel on appelle liberté ce qui n'est qu'anarchie, et respect des décisions individuelles ce qui n'est que dépossession d'autrui, est définitivement passée ? ★

UNE MISE AU POINT

par *Gilles MARCOTTE*

DANS le dernier numéro de « Cité libre », M. Yerri Kempf me fait un procès sommaire, qu'il termine par une condamnation en bonne et due forme.

Sa vertueuse indignation est d'une belle envolée. Le coeur y est, sans aucune doute. Quant aux faits, c'est une autre histoire.

Il est peut-être important de les rétablir, au profit de quelques lecteurs dont la bonne foi aurait été surprise.

M. Kempf écrit : « Un journal annonçait que M. Gilles Marcotte avait démissionné du Conseil des Arts parce qu'il n'avait pas voulu continuer de siéger à un conseil qui avait recommandé aux pouvoirs publics l'achat d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage dont il était l'auteur. » Or aucun journal, que je sache, n'a publié une telle nouvelle. Mon livre a été acheté par un comité du ministère des affaires culturelles, auquel comité le Conseil des arts n'avait rien à voir, de près ou de loin. C'est ce que M. Lapalme a déclaré en Chambre; c'est ce que j'ai souligné dans une déclaration publiée par La Presse et Le Devoir. L'allusion faite par M. Lapalme à ma démission était une simple boutade (il l'a reconnu lui-même, et publiquement). Mais les boutades de ministres sont dangereuses. Les Savonarole d'occasion comme M. Yerri Kempf risquent de les recevoir comme des articles de foi.

Donc, la condamnation formulée par M. Kempf tombe à plat. J'en ai bien du regret pour lui. Il avait une dent contre moi — pour des raisons qui me restent mystérieuses —, il a cru qu'il avait trouvé l'occasion de me faire un mauvais parti. Pauvre de lui ! . . . Qu'il vienne me voir, je lui indiquerai moi-même en quoi je suis vulnérable; ma vie n'est pas sans tache. Ainsi, il pourra assouvir sa malveillance à mon endroit sans faire figure d'imbécile.

Il me reste à demander si la direction de « Cité libre » laisse souvent passer des bobards de cette sorte. ★

N.D.L.R. : Il n'est pas toujours facile de faire le partage des bobards, des plaisanteries et des simples faits quand on a affaire aux critiques.

POUR UNE POLITIQUE FONCTIONNELLE

Manifeste signé conjointement par :
Albert Breton
Raymond Breton
Claude Bruneau
Yvon Gauthier, m.d.
Marc Lalonde
Maurice Pinard
Pierre E.-Trudeau

I — A tous les canadiens !

NOUS sommes des citoyens radicalement opposés à l'état de fait qui semble s'installer au Canada et dans notre province. Nous condamnons l'incurie des secteurs public et privé à l'égard des nombreux problèmes qui se posent. Nous affirmons notre désaccord avec la plupart des solutions en vogue chez nos hommes politiques.

Au plan canadien, le pays se cherche une raison d'être. La primauté accordée aux intérêts régionaux et l'absence de leadership au niveau du gouvernement central risquent d'entraîner la dislocation définitive de l'Etat fédéral.

Dans la province de Québec, la « révolution tranquille » — qui a certes eu des réalisations à son crédit — s'est limitée dans bien des secteurs à une agitation de symboles, et dans bien d'autres s'est déjà immobilisée, essouflée. Le mouvement de réforme apparaît désormais mal engagé et risque de dévier gravement. Le cri des émotions couvre souvent la voix de la raison, et les appels à la race tiennent lieu d'analyses objectives de la réalité.

Il importe, dans le contexte politique actuel, de revaloriser avant tout la personne, indépendamment de ses accidents ethniques, géographiques ou religieux. L'ordre social et politique doit être fondé au premier chef sur les attributs universels de l'homme, non sur ce qui le particularise. Un ordre de priorité, au niveau politique et social, qui repose sur la personne est totalement incompatible avec un ordre de priorité appuyé sur la race, la religion ou la nationalité.

Ce manifeste est donc un acte de foi dans l'homme, et c'est à partir de critères humains que nous réclamons des politiques mieux adaptées à notre espace et à notre temps. Cela nous suffit comme mobile d'action, et nous n'avons cure d'autres « appels à la fierté et à la dignité » que celui-là.

II — Les tâches

Les ressources humaines sont limitées et les oeuvres abondent qui sollicitent les énergies disponibles. Sur la base des critères que nous venons d'énoncer, voici donc quelques-unes des tâches primordiales, exprimées sous une forme qui a surtout pour but de révéler l'optique sous laquelle chaque question doit être envisagée. On ne prétend pas présenter ici de solutions complètes; une telle fonction pourra être accomplie ultérieurement en rapport avec chacun des problèmes analysés.

1 — Le chômage

Entre 1957 et 1964, nous avons assisté à un accroissement considérable du chômage au Canada. Et durant cette période, de 13% à 16% des chômeurs canadiens habitaient les provinces maritimes, alors que ces provinces ne comptaient que pour 10% de la main d'oeuvre. Au Québec, le pourcentage variait entre 35 et 37%, alors que notre province ne comptait que pour 28% de la main d'oeuvre.

Mesurés en termes de production perdue et de misère humaine, les coûts socio-économiques d'un tel phénomène sont effarants. Nos hommes politiques devisent occasionnellement de chômage, mais jamais les autorités provinciales ni fédérales n'ont déclaré catégoriquement qu'elles assumaient la responsabilité de régler ce problème. En fait, le pays attend l'élaboration par tous les niveaux de gouvernement d'une politique novatrice à la mesure du problème. Il est inconcevable, entre autres, que les politiciens redoutent encore les déficits budgétaires et que, même lorsqu'ils y ont recours, ils se croient obligés de rendre hommage à la vache sacrée du budget équilibré. D'autre part, si les moyens d'information étaient vraiment éveillés à cette question, ils y accorderaient autre chose que le bas de page occasionnel, suscité par la publication de statistiques officielles, autre chose qu'un reportage à l'occasion d'un discours électoral ou d'un congrès syndical.

Dans ce domaine, comme dans d'autres du reste, les élites intellectuelles et bourgeoises, qui chez nous sont largement responsables de l'orientation politique, persistent à se dissocier de l'ensemble de la population et à se renfermer sur elles-mêmes. En matière de chômage, ce repli est encore favorisé par un phénomène qui semble nouveau : tandis que le niveau de vie des chômeurs diminue, celui de la population au travail continue de croître. (Autrefois, en période de chômage accentué, les revenus de tous tendaient à diminuer). On aboutit ainsi à la formation de deux sociétés étrangères aux besoins l'une de l'autre.

Les politiques propres à résorber le chômage rencontrent l'opposition et l'inertie de groupes puissants mais, pour une part considérable, le chômage est aussi le fruit du nationalisme du gouvernement canadien. L'idéologie nationaliste dicte un ordre de priorités qui fait peu de place aux politiques expansionistes propres à réduire le chômage. En effet, de telles politiques entraîneraient, soit un rajustement de la valeur externe du dollar, soit une injection plus forte de capitaux étrangers. Parce que cette dévaluation et cette entrée de capitaux étrangers sont jugées inacceptables d'un point de vue nationaliste, le gouvernement rejette les mesures véritablement expansionnistes et se replie sur des expédients inefficaces.

2 — La répartition des biens

La distribution actuelle du revenu et de la richesse, entre les groupes sociaux et les diverses régions du Canada, est carrément inacceptable.

Il existe au Canada plusieurs manifestations d'une répartition inéquitable des biens. Ainsi, dans la province de Québec, l'ensemble de la classe rurale (comprenant les fermiers, les pêcheurs et les ouvriers de la forêt) vit dans des conditions économiques inadmissibles par rapport aux standards généraux du pays. Il en est de même pour une partie importante des citoyens dans les provinces maritimes.

Aucun gouvernement n'a eu le courage de s'attaquer vigoureusement à ces problèmes; on s'est généralement contenté de résorber les manifestations les plus gênantes du phénomène. Par exemple, la mobilité est une des conditions indispensables au rendement maximum du capital humain, comme de toute autre forme de capital; or on chercherait en vain des politiques dynamiques favorables à une telle mobilité. Nous savons que la solution de ce problème ne sera ni facile ni rapide, mais ce qui nous révolte, c'est qu'un tel problème semble classé comme mineur par la plupart de nos politiciens et de nos moyens d'information.

3 — L'administration de la justice

La justice dans notre société est une des fonctions sociales les plus mal administrées.

Côté pénal, nous sommes liés à un système qui se rapproche davantage du Moyen Age que de l'époque contemporaine. Toujours plus soucieuses de punir le délinquant que de le corriger, plus avides de venger la société que de la redresser, nos lois portent la signature d'un législateur dépassé par les événements. Ces textes, dont la complexité et les contre-sens sont légendaires, sont appliqués par des tribunaux qu'éclaire une philosophie pénale désuète.

Très souvent, des personnes dont le seul tort est d'être soupçonnées sont arrêtées, détenues et interrogées, dans la plus stricte illégalité. Quant aux accusés, obligés de défendre leur liberté contre tout le poids de l'appareil judiciaire, ils doivent le plus souvent se débrouiller sans le secours d'un avocat, et contre des procureurs à qui parfois la victoire est plus importante que la justice. A ce stade, la société se fait encore aider par le parjure banal des policiers, et le condamné est happé par une machine pénitentiaire antédiluvienne, au sein de laquelle la dé-

gradation et le vice ne respectent ni l'innocence, ni la faiblesse, ni même l'enfance.

Côté civil, nous vivons dans la province de Québec sous l'empire d'un Code vieux de cent ans, dont on répète volontiers qu'il est la pierre d'angle de notre société. Si l'assertion est juste, notre société repose en partie sur de bizarres fondements; de très nombreuses dispositions de ce Code sont d'un autre âge et des chapitres entiers sont *ultra vires* du gouvernement provincial ! Depuis dix ans des équipes successives ont été désignées à la tâche de mettre ce Code à jour; mais cette oeuvre cruciale est à peine entamée. Il en va encore pire pour le Code de procédure civile dont la révision était ordonnée comme importante par le législateur en 1945, et qui cependant n'a pas encore été faite. Quant aux statuts provinciaux, ils n'ont pas été refondus depuis 1941, et la refonte antérieure remontait à 1925, alors que, par exemple, l'Ontario a refondu ses statuts en 1937, 1950, 1960; la Colombie Britannique, en 1936, 1948 et 1960; de ce point de vue, le Québec a même treize ans de retard sur la plus retardataire des autres provinces, l'Ile du Prince Edouard, dont la refonte date de 1951.

Toutes ces lois civiles sont plaidées devant des tribunaux vétustes et insuffisants; à l'heure actuelle, quelque 17,000 causes attendent de passer devant la seule Cour supérieure de Montréal. Or, beaucoup de ces causes attendent depuis plus de trois et même de cinq ans. Pareille lenteur, qui a souvent pour effet de priver le justiciable de ses témoins, voire même de ses droits, est aggravée par des avocats qui, au mépris de la loi, se permettent tous les délais; ces défenseurs du droit voient dans la lenteur une arme contre l'adversaire, et qui plus est, une source de revenus. Cette « justice » inique par sa lenteur l'est également par son coût prohibitif; et notre régime d'assistance judiciaire ne commence même pas à suffire aux besoins.

L'ensemble de l'administration de la justice est à refaire et à mettre à jour. Ce travail relève certes de la compétence de l'Etat provincial mais on s'attendrait à ce que les juges et les avocats, dont la justice est quand même un peu le domaine, prennent les devants. Qu'ils fassent, par exemple, l'examen des lois, pour y condamner l'ineptie ou la rétroactivité. Qu'ils analysent les rouages judiciaires, pour rendre le droit plus expéditif et moins cher. Qu'ils repensent le domaine du droit administratif, qui est en train de sombrer dans la confusion et l'arbitraire. Qu'ils s'attaquent entre autres au problème de notre réglementation scolaire et municipale, qui confine au chaos absolu. Qu'ils se saisissent de la question d'une déclaration des droits de l'homme. Qu'ils songent à l'institution d'un Ombudsman pour secourir le contribuable aux prises avec l'administration.

Pour combien de temps encore la Justice sera-t-elle considérée par la moyenne des gens comme un service lointain et inaccessible ? Contre cette justice et contre ses dispensateurs, il s'accumule déjà cent ans de ressentiments. Et notre province se rend passablement ridicule à tant réclamer une nouvelle constitution pour le pays, quand elle étale aussi outrageusement son incompétence à mettre à jour ses propres lois.

4 — Le capital humain

Notre société affecte trop peu de ressources au capital humain. Certes, on consacre aujourd'hui plus d'argent à l'éducation et à la santé que naguère; mais compte tenu du rendement élevé de chaque dollar investi dans cette forme de capital, on fait encore très peu. Par exemple, aux Etats-Unis — un pays qui en général investit davantage dans le capital humain que nous le faisons au Canada — le rendement de la guérison d'un tuberculeux a été évalué, en termes de production réelle, à 700% par année. Des rendements moins élevés, mais non moins impressionnants, ont été attribués aux investissements dans l'éducation, dans la mobilité, dans l'inventivité, et dans d'autres formes de capital humain.

Toutefois, il n'est pas suffisant d'augmenter la somme d'argent versée dans une forme de capital humain; il importe tout autant de choisir avec justesse la technique ou la technologie dans laquelle on investit. Ce n'est pas tellement rentable, par exemple, d'investir dans l'éducation, si cela se fait dans des programmes et des techniques pédagogiques désuets; car l'objet d'une politique rationnelle d'éducation n'est pas seulement d'augmenter le nombre d'étudiants dans les écoles, mais en même temps d'accroître le stock total de connaissances dans la communauté.

Les problèmes d'éducation sont actuellement fort débattus. Il ne faudrait toutefois pas, dans ce débat, oublier la génération des adultes qui n'a pas suffisamment accès à des formes d'éducation adaptées à son âge et à son état. L'extension de la gratuité scolaire est payée par la génération des gens au travail; il serait injuste que cette génération soit laissée pour compte.

5 — Les problèmes d'adaptation

La croissance du revenu d'un individu ou d'une famille est largement déterminée par leur capacité de s'adapter à de nouvelles technologies, à de nouveaux emplois, à de nouveaux produits et à de nouvelles conditions de vie. C'est le standard de vie de ceux qui savent prévoir et s'adapter qui augmente le plus vite.

Mais rares sont ceux qui ont la liberté et la capacité de s'adapter rapidement aux chan-

gements. Ceci tient pour une part au fait que l'individu et la famille se sentent souvent démunis vis-à-vis des situations qui les dépassent et auxquelles ils sont pourtant obligés de faire face. Ceci tient aussi au sentiment d'insécurité que développent chez de telles gens les changements, par exemple, dans les techniques de production, dans les emplois et dans le régime de vie.

Qu'il soit isolé ou intégré à un groupe, l'individu n'a fréquemment d'autre recours que de s'opposer aux innovations; une telle réaction a certes pour effet de réduire son insécurité et son incertitude, mais elle réduit aussi son revenu.

Une politique rationnelle de la famille doit chercher à résoudre les problèmes difficiles d'adaptation posés par la société moderne. Or, la mise en oeuvre d'une telle politique revient pour une large part aux gouvernements. Sans doute, ceux-ci ont-il cédé aux pressions toujours croissantes, et ont-ils commencé à s'occuper de reentraîner des travailleurs déplacés par l'industrialisation et l'automation, et à leur faire connaître les offres d'emploi; mais en général, ce qui caractérise ce secteur au Canada, c'est le manque de courage et l'absence de pensée, tant chez les intellectuels que chez les politiciens.

6 — La santé

Les pouvoirs publics et la profession médicale oublient trop que la maladie peut encore à tout moment détruire le bien-être économique d'un grand nombre de personnes. Sans doute l'assurance-hospitalisation est-elle venue résoudre un aspect important du problème, mais elle ne règle pas tout. Le coût des soins médicaux et des produits pharmaceutiques dépasse considérablement les capacités économiques du grand nombre, à une époque où religion et magie peuvent remplacer de moins en moins la médecine véritable. Pour beaucoup de familles, même une courte maladie peut troubler pour plusieurs années un équilibre budgétaire déjà fragile.

Les partis politiques ont donc parlé d'assurance-santé : cette mesure semble peu préoccuper les gouvernements actuellement au pouvoir. D'autre part, malgré certaines initiatives du Collège des Médecins, le corps médical préfère le plus souvent, sur cette question, le maintien du *statu quo*.

Depuis vingt ans, notre société a fait certains efforts pour participer au grand courant mondial du développement des sciences médicales. Un grand nombre de médecins ont pu aller étudier à l'étranger les découvertes et les techniques les plus récentes. Mais l'organisation communautaire (universités et hôpitaux) a suivi de loin. Ce décalage entre le développement scientifique et l'organisation communautaire de la recherche médicale et des services médicaux, associé à la mise en oeuvre brusque d'une mesure de grande portée sociale (l'assurance-hospitalisation), fait actuellement craquer les féodalités laïques et cléricales qui considèrent encore la santé comme leur fief.

Il nous apparaît évident que seules des initiatives vigoureuses des pouvoirs publics, du corps médical et de toutes les personnes concernées, et un investissement considérable de fonds publics, pourront répondre aux besoins en santé de toute la population sur toute l'étendue du territoire.

7 — Le fédéralisme

Nous croyons au fédéralisme comme régime politique au Canada; cependant, nous ne sommes pas satisfaits de l'évolution du fédéralisme canadien dans certains secteurs. Comme de nos jours, ces choses se discutent *ad nauseam*, qu'il suffise ici de s'arrêter momentanément à un secteur typique.

Dans les domaines où la Constitution reconnaît juridiction à la fois à l'autorité centrale et aux provinces, les plans conjoints sont évidemment à développer. On pourrait aussi les introduire si nécessaire par voie d'amendements à la Constitution, dans les cas où l'établissement des plans conjoints permettrait à la population de bénéficier d'économies externes importantes. Chose certaine, le genre d'expédient politique qui a inspiré la politique des plans conjoints et des subsides fédéraux, depuis quelques décennies, est nettement à proscrire.

Quel que soit le partage des responsabilités entre les provinces et l'autorité centrale, chacune devrait disposer d'une portion des pouvoirs fiscaux proportionnelle aux charges qui lui sont confiées par la Constitution.

8 — Les élites politiques

Nous déplorons l'absence de leadership au plan politique. Les hommes publics, tant fédéraux que provinciaux, ne fournissent aux citoyens aucune image indiquant dans quelle direction ils désirent conduire le pays. On les dirait à la remorque des moyens de communication et des scribes qui rédigent leurs discours.

Le leadership implique le courage d'envisager tous les changements institutionnels qui s'imposent, la capacité de proposer aux citoyens, dans un ordre de priorité donné, des objectifs précis et intellectuellement acceptables, et la force de gagner la libre adhésion de ces citoyens à ces objectifs.

Or nos hommes publics essaient d'être tout à tous, proposent des objectifs tellement vagues et incohérents que les électeurs ne savent jamais s'il existe quelque relation entre ce que les hommes publics disent aujourd'hui et ce qu'ils feront demain. Au lieu d'expliquer, à leur niveau propre, les problèmes qu'ils rencontrent ou les politiques qu'ils proposent, les politiciens ont recours à la propagande replète de slogans émotifs. C'est ainsi qu'une partie de la campagne sur la nationalisation de l'électricité dans la province de Québec était en porte-à-faux; et quand on déclare que « nous nous devons une industrie sidérurgique » comme s'il s'agissait d'une question de fierté et sans rendre publiques les études sur le sujet, il est permis de se demander si on ne nous embarque pas dans quelque aventure.

Le progrès de la démocratie exige la disponibilité d'une information véridique et complète, qui permette aux citoyens de juger en connaissance de cause les politiques gouvernementales : autrement, c'est le règne de l'autocratie obscurantiste. Or, dans bien des secteurs, il est très difficile, sinon impossible, pour les citoyens de porter des jugements politiques informés. Par exemple, quels étaient les moyens dont disposaient les citoyens pour évaluer les coûts et les avantages de l'Exposition Universelle de 1967, y compris le choix du site, avant que des décisions irréversibles n'aient été prises ?

De ce que le public soit peu ou mal informé par ses dirigeants, les partis d'opposition portent leur part de responsabilité. L'opposition doit forcer les gouvernements à définir leurs politiques et à fournir l'information nécessaire au public; elle doit mettre en lumière les véritables problèmes de la population. L'opposition, c'est la conscience du pouvoir. Des secteurs de la société risquent d'être complètement ignorés, si l'opposition néglige son rôle au profit d'avantages politiques à court terme.

Par ailleurs, dans l'état actuel du mécanisme parlementaire, une opposition même vigilante reste passablement démunie devant la force dont dispose le gouvernement. Il faut réformer le système pour fournir, aux frais de l'Etat, des outils de travail qui le rende plus apte à jouer son véritable rôle.

9 — Autres problèmes

Nous venons d'esquisser une problématique dans huit secteurs qui nous paraissent primordiaux à l'heure actuelle. Mais il reste un grand nombre d'autres questions qui requièrent l'attention urgente des citoyens de notre pays.

Ainsi, les problèmes de l'aménagement des espaces ruraux et urbains sont à peine connus dans bien des régions. L'hygiène publique en est toujours au stade élémentaire; le fléau de la pollution des eaux et de l'air demeure presque entier.

L'administration publique dans un grand nombre de ministères provinciaux, ainsi que dans les municipalités, en est encore au stade artisanal, quand elle n'est pas restée à l'état anarchique.

A peu près tout le monde parle du plan et singulièrement de la « planification des grands ensembles ». L'autorité centrale et les provinces prétendent s'engager résolument sur cette voie. Mais en pratique, force nous est de constater l'immense difficulté et le peu de succès qu'ont ces gouvernements à ordonner leurs propres activités, et à planifier leur propre budget, ce qui devrait bien être la première étape de toute planification. Devant tant de paroles et si peu de gestes, il est permis de se demander si toute cette « planification » produira jamais autre chose que des tiraillements inter-gouvernementaux et interministériels, et contribuera à faire croître autre chose que la confusion.

Un des domaines où la planification s'impose particulièrement est celui des transports et communications. Pourtant, nous mettons au défi les hommes politiques de définir leur plan de développement et de coordination des divers modes de transports au Canada (routes, chemin de fer, voies navigables, transport par air).

L'aide aux pays en voie de développement a fait l'objet de nombreuses déclarations de la part des hommes politiques; mais la contribution canadienne dans ce domaine demeure encore de beaucoup inférieure à ce que notre pays pourrait facilement verser. Les commentaires que nous avons déjà faits à l'égard de la répartition des biens au Canada s'appliquent encore davantage par rapport à la distribution du revenu et de la richesse entre les pays du monde.

En matière de défense nationale, deux points nous semblent d'une urgence particulière. Nous sommes tout d'abord alarmés par l'incapacité de nos gouvernements de définir une politique claire et cohérente en matière de défense nationale et cela indépendamment de la nature même de cette politique. En second lieu, le peu d'information que possède le public dans ce domaine est une cause d'inquiétude quand au fonctionnement de la démocratie chez nous. Le secret d'Etat, qui sert souvent de voile à l'ineptie et à l'incohérence administratives, peut bien cacher aussi quelques basses servilités.

En matière de commerce international, il faut s'acheminer graduellement, mais résolument vers le libre-échange. Dans cette perspective, la façon dont le Canada semble présentement contourner ses engagements internationaux ne laisse pas d'être inquiétante. Qu'on songe seulement au système de quotas relatif à l'importation des textiles japonais, ou encore au plan visant à favoriser la fabrication et l'exportation des pièces d'automobiles.

Devrions-nous ajouter à cette liste la nécessité d'élever le niveau de la moralité publique ? Les exemples de corruption publique sont trop nombreux et trop connus pour qu'il vaille la peine de les énumérer. Et pourtant, il est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie que le citoyen soit convaincu qu'il puisse se donner un gouvernement honnête.

III — Du nationalisme

Face à tous ces problèmes, nous optons pour la libre circulation des facteurs économiques et culturels, et nous rejetons le concept de l'Etat-nation comme dépassé.

L'existence de plusieurs groupes ethniques à l'intérieur d'un Etat pose des problèmes de langue et de culture qui doivent être traités à leur niveau propre. Bien sûr, nous récusons la discrimination pratiquée par ceux qui cherchent à imposer partout la langue anglaise comme seul véhicule de communication. Mais, ceci ne nous entraîne pas à faire de la langue la règle qui gouverne toute politique. L'avenir d'une langue dépend surtout du dynamisme des groupes qui l'utilisent.

Faire du nationalisme la règle décidant des politiques et des priorités est un choix stérile et rétrograde. Le débordement du nationalisme déforme la vision qu'on a de la réalité, empêche de poser les problèmes à leur véritable niveau, fausse les solutions envisagées et constitue une technique classique de diversion pour les hommes politiques aux prises avec la réalité.

Nos commentaires à cet égard s'appliquent autant au nationalisme canadien-français qu'au nationalisme canadien. Qu'il s'agisse du premier budget, en juin 1963, de l'honorable Walter Gordon, des règlements du Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion sur le contenu canadien des programmes, de l'intolérance courante chez les « White Anglo-Saxon Protestants », ou de la notion répandue selon laquelle « l'Etat du Québec » serait l'arme économique du Canada français, on est en face du même problème. Nous ne sommes pas plus émus par les clameurs de certains milieux anglophones devant l'achat d'entreprises canadiennes par des intérêts financiers américains, que par l'adoption par la province de Québec de politiques économiques basées sur le slogan de « Maîtres chez nous ».

Le séparatisme québécois nous apparaît non seulement comme une perte de temps, mais comme un recul. Ce nationalisme séparatiste n'aboutirait, au mieux, qu'à une souveraineté politique purement juridique ou formelle. Le problème de l'indépendance réelle ne serait même pas abordé.

Notre position sur le nationalisme n'est certes pas très répandue à l'heure actuelle parmi les élites bourgeoises; mais il faut se rappeler que les politiques nationalistes canadiennes ou québécoises n'avantagent généralement que la bourgeoisie et qu'elles jouent contre l'ensemble de la population, en particulier les groupes économiquement faibles.

IV — De la constitution

L'aliénation nationaliste se manifeste tout particulièrement à l'heure actuelle par l'importance exagérée accordée par nos élites aux problèmes constitutionnels.

Les problèmes constitutionnels au Canada sont loin d'être aussi graves et aussi importants qu'on le laisse entendre. Les obstacles au progrès économique, au plein emploi, à un régime de bien-être équitable, ou même au développement de la culture française au Canada ne sont pas, au premier chef, le fait de la constitution canadienne. Les contraintes ne sont pas d'abord d'ordre juridique mais d'ordre sociologique et économique, et c'est avoir une conception bien exagérée de la force du droit que de croire que ces contraintes vont disparaître par l'effet d'un changement constitutionnel, de quelque ampleur qu'il soit. Ce qu'on appelle la construction d'un nouvel édifice constitutionnel a la futilité d'un immense jeu de blocs et les efforts consacrés présentement à débattre cette réforme représentent autant d'énergie enlevée à la solution des problèmes plus urgents et plus fondamentaux de notre société.

Le véritable débat constitutionnel — s'il devait avoir lieu — devrait être extirpé du contexte émotif dans lequel il est enlisé. Nous tenons pour irresponsable le langage alarmiste utilisé par un grand nombre d'hommes politiques et de commentateurs. Les prophètes de « la dernière chance » et les donneurs d'ultimatums risquent de creuser de leurs propres mains un abîme qu'ils ont eux-mêmes imaginé, et les grandes déclarations à « l'emporte-Confédération » démontrent, chez ceux qui les font, une connaissance étriquée de la nature des institutions politiques.

V — Le Canada

Quant à nous, nous refusons de nous enfermer dans un cadre constitutionnel plus petit que le Canada. Nos motifs sont de deux ordres.

Il y a d'abord ce fait juridique et géographique : le Canada. Nous n'attachons aucune valeur sacrée ou éternelle à l'existence de ce pays; mais il est une donnée de l'histoire. Vouloir le scinder — chose qui nécessiterait des investissements énormes d'énergies dans une oeuvre dont l'utilité n'est aucunement démontrée — nous apparaît comme une véritable évasion en face des tâches réelles et importantes à accomplir. Vouloir l'intégrer à une autre entité géographique nous apparaît également comme une tâche futile à l'heure actuelle, même si un tel développement peut, en principe, sembler plus conforme à l'évolution du monde. Ce qui nous apparaît important au delà de ces questions de frontières juridiques, c'est d'ouvrir les frontières culturelles de la société canadienne.

En effet — et c'est là notre second motif — les tendances modernes les plus valables s'orientent vers un humanisme ouvert sur le monde, vers diverses formes d'universalisme politique, social et économique. Or, le Canada constitue une reproduction en plus petit et en plus simple de cette réalité universelle. Il s'agit pour une pluralité de groupes ethniques d'apprendre à vivre ensemble : défi moderne, lourd de signification, et à la mesure de l'homme universel. Si les Canadiens ne peuvent faire une réussite d'un pays comme le leur, comment pensent-ils contribuer de quelque façon à l'élaboration de l'humanisme et des formes politiques internationales de demain ? Avouer son incompétence à faire fonctionner la Confédération canadienne, c'est à ce stade-ci de l'histoire reconnaître son indignité à participer à la politique mondiale.

Si nous voulons faire marcher ce pays, il faut à tout prix préserver et développer le fédéralisme. Certes, un régime politique fédératif comporte des inconvénients. Il tend à multiplier les sources de tension dans le corps politique : les débats sur les pouvoirs fiscaux en sont un exemple. Un tel régime peut aussi être entaché d'une certaine inefficacité : les conflits de juridiction ont parfois retardé au Canada la mise-en-oeuvre de politiques socialement désirables.

Par ailleurs, cette forme constitutionnelle comporte de sérieux avantages pour un pays comme le nôtre. La grandeur du pays, sa géographie, la diversité de sa composition ethnique, la variété des économies régionales, la nécessité en démocratie de rapprocher du peuple l'exercice du pouvoir, sont autant de facteurs qui militent en faveur de la décentralisation fédérative.

VI — Une politique fonctionnelle

La solution des problèmes énumérés au début de ce manifeste et la réalisation au Canada d'un véritable pluralisme sont des tâches dignes de cristalliser les énergies de notre génération au plan politique.

Le défi qui s'offre à nous consiste à définir et à mettre en oeuvre une politique faite d'objectifs précis, réalisables et fondés sur les attributs universels de l'homme. Pour y parvenir, certaines conditions s'imposent :

1) Il faut introduire la rigueur dans l'analyse des situations, l'honnêteté intellectuelle dans les débats et la rationalité dans les décisions.

2) Il faut descendre des idéologies globales et s'attaquer directement aux problèmes. Ainsi, la question de la planification, qui est un problème largement technique, est en train de devenir un passe-partout « idéologique ». Il faut maintenant analyser la réalité en termes de tâches précises à accomplir.

3) Les démarches politiques valables présupposent un sens des responsabilités. On l'a souvent dit pour obtenir de la population le respect des institutions politiques. Mais on semble oublier que ces normes s'appliquent avec encore plus de rigueur aux gouvernants qu'aux gouvernés. L'équilibre politique dans une société est maintenu par un engrenage fragile, susceptible d'être enrayé par les actes ou les déclarations irresponsables d'hommes publics, de chefs d'entreprise, d'autorités syndicales et de dirigeants d'associations ethniques, religieuses ou autres.

4) La règle démocratique doit être maintenue à tout prix : c'est un point sur lequel nous ne transigerons jamais. Les traditions authentiquement démocratiques ont peu de racines au Canada où Indiens, Métis, Orientaux, Doukhobors, Huttérites et dissidents de toute espèce ont tour à tour été victimes de l'intolérance des majorités. Le Québec, pour sa part, sort à peine d'un passé caporalisé et autoritaire. Nous combattrons toute position qui corrode les libertés fondamentales et les institutions démocratiques.

C'est dans le respect de ces conditions que nous désirons travailler au service de la communauté ★

LE COMITÉ POUR UNE POLITIQUE FONCTIONNELLE

Nous sommes convaincus qu'il existe un grand nombre de personnes qui partagent notre avis mais qui, pour toutes sortes de raisons, ont choisi de ne pas s'exprimer. Si ces personnes le désirent, notre Comité peut devenir un point de ralliement. Nous sommes prêts à collaborer avec toute personne et tout groupement intéressés aux vrais problèmes de notre société. Nous n'avons cependant pas l'intention de perdre notre temps en polémiques sur des grands thèmes généraux.

On peut entrer en communication avec le Comité en écrivant à : Case Postale 1362, Place d'Armes, Montréal

LA PROTECTION DE L'ENFANCE
UN SUJET INTERDIT

par *Alice* **POZNANSKA**

PENDANT longtemps la charité fut l'affaire des personnes et des communautés. Des gens bien intentionnés, des femmes surtout, aidaient tant bien que mal les familles nécessiteuses, les filles-mères et les enfants abandonnés et l'Etat ne s'en préoccupait pas. Les transformations techniques et économiques, toutefois, ont provoqué l'éclosion de la société moderne, la naissance de cités d'une étendue monstrueuse et la création d'un monde où il est devenu urgent de confier à une autorité le soin de prendre en charge ceux qui ne parviennent pas à gagner leur vie. L'accroissement des impôts enleva, en outre, aux particuliers ce surplus de revenus qui leur permettait de se consacrer aux bonnes oeuvres. Désormais, l'Etat est obligé d'intervenir directement ou indirectement, c'est-à-dire, soit former des organisations relevant de ses ministres, soit déléguer ses pouvoirs en quelque sorte, à des institutions religieuses pour la plupart. Or, comme ces institutions vivent actuellement des deniers publics provenant des impôts versés par tous les contribuables, il est indispensable que l'Etat exerce un contrôle ou, tout du moins, un droit de regard permettant d'éviter les abus. Dans certains domaines c'est chose faite, dans d'autres, par contre, on a l'impression encore de s'aventurer dans des sentiers interdits et de toucher à des sujets tabous.

L'inexplicable mystère

Assez curieusement parmi ces sujets figure justement le problème des orphelins. Ni dans l'annuaire du Canada, ni dans celui de la province de Québec, on ne trouve d'indication à leur sujet. Un lecteur curieux y découvrira des sections entières concernant les ours, ou les grains de semence, mais les orphelins, eux, disparaissent sous diverses dénominations et ne semblent pas mériter un paragraphe distinct. Dans les comptes publics c'est la même chose. On peut apprendre fort aisément quelle somme le gouvernement du Québec dépense pour le Bois de Coulonge ou pour le Bishop's University, de Lennoxville, (qui a droit à une rubrique à part dans l'index), mais pour savoir ce qu'il accorde aux orphelins il faut fouiller longtemps, car ils sont englobés dans des sections concernant l'Aide à la Jeunesse, l'Education et l'Enseignement.

Inconvénient mineur, penseront certains... Non, plutôt lacune grave qui met en cause la définition même de la catégorie administrative dans laquelle il convient de dénombrer les enfants sans famille.

Tout d'abord il s'agit, en effet, de s'entendre sur ce que signifie le terme d'orphelin. La définition officielle se lit comme suit : "Enfant qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux."

Ces enfants doivent, en principe, être placés dans des écoles spéciales, des orphelinats, où on doit leur donner une éducation et des soins appropriés. Bien entendu, dans la province les orphelinats sont relativement nombreux, mais la grande confusion règne quand on essaie d'établir la distinction entre les orphelinats et les Ecoles de Protection, d'une part, et les orphelinats et les internats, d'autre part.

Les Ecoles de Protection, mieux connues sous l'ancienne appellation d'Ecoles de Réforme, sont destinées à recevoir les enfants délinquants, c'est à dire des jeunes qui ont commis des délits, mais comme la Loi sur la Protection de la Jeunesse laisse planer plusieurs ambiguités, des orphelins qui n'ont commis aucune faute y sont fréquemment placés comme élèves. Les travailleurs sociaux ont beau affirmer que parfois ces enfants « sont déjà très bien renseignés sur plusieurs aspects de l'existence », n'empêche qu'il peut paraître curieux qu'un enfant privé de parents puisse être traité de la même manière qu'un jeune qui a été arrêté par la police pour des actes criminels. En pratique cela se passe très simplement.

Supposons qu'un garçon, orphelin de père, a le malheur d'avoir une mère volage et que les voisins signalent la chose à la Cour du Bien Etre Social. L'officier de probation fait alors une enquête et si le juge décide qu'il y a lieu de retirer l'enfant de son milieu familial il recommendera le placement, soit dans un foyer nourricier, soit dans une institution. Automatiquement l'enfant en question devient « un cas de la Cour », comme on dit dans le langage « spécialisé ». Or, plusieurs orphelinats qui sont des corporations autonomes refusent de prendre ces cas de la

Cour et légalement c'est leur droit le plus strict, surtout quand il s'agit d'institutions qui ne reçoivent pas de subventions. Bref, faute de places disponibles, l'enfant est expédié dans une Ecole de protection où généralement il ne manque pas de faire le dur apprentissage de la vie en compagnie de camarades qui en ont déjà une expérience peu recommendable.

Par contre, la plupart des *orphelinats* reçoit, à l'instar des internats, des enfants pour lesquels les parents payent la pension et qui normalement n'ont aucune raison de s'y trouver. On les accepte parce qu'il n'y a pas d'école appropriée dans les environs et aussi parce que leurs parents versent des sommes plus élevées que l'Etat, mais qui sont moindres, cependant, que celles exigées par des internats proprement dits. Et, dès lors, pour les orphelins il ne reste guère de place . . .

Bien entendu il n'y a pas de relevés ni de statistiques permettant de constater d'une façon précise combien il y a d'orphelins « véritables » au Québec, où ils se trouvent, et pourquoi. Omission qui semble pourtant contraire aux articles du code. La loi concernant l'instruction publique précise, en effet, au chapitre 59 que :

« Il est particulièrement du devoir du Surintendant . . . de recueillir et publier des statistiques et des renseignements sur toutes les institutions d'éducation . . . de communiquer annuellement à la législature un rapport détaillé sur l'état de l'éducation dans la province avec des statistiques sur le nombre des écoles et autres institutions d'éducation, des enfants qui les fréquentent et autres sujets qui s'y rattachent. »

Et effectivement le surintendant ne manque pas d'informer l'opinion publique aussi bien sur les enfants exceptionnels que sur les enfants arriérés, mais jamais sur ce qui advient des orphelins. De même que dans les Statuts refondus de la Province de Québec, au chapitre intitulé : Enfants et protection de la jeunesse, on apprend dans quelles conditions peuvent être projetées les « Vues animées », mais guère comment le fils d'un cultivateur riche peut prendre la place d'un enfant sans famille, ou encore de celui d'un veuf qui tout en travaillant doit veiller à l'éducation de sa progéniture.

Négligence ou ignorance ?

Pourtant, sans avoir mauvais esprit, on peut avoir envie de savoir quel sort est réservé chez nous aux enfants seuls. Et voici pourquoi.

Selon le Rapport Statistique No 3, pour l'année 1961-62, du Service de l'Enseignement du ministère de la Famille et du Bien-Etre, le nombre d'enfants privés de milieu familial normal a augmenté, entre 1959 et 1962, de cinquante pour cent. En 1962, par ailleurs, il y avait dans les institutions d'assistance publique et dans les écoles de protection, 14.936 élèves, tandis que 16.330 se trouvaient dans les *Foyers nourriciers*.

Sous cette désignation plutôt étrange, mais consacrée par l'usage, on désigne les familles qui, moyennant $1.80 à $2.20 par jour, se chargent de s'occuper d'un enfant délinquant ou d'un orphelin. Théoriquement l'officier de probation de la Cour du Bien-Etre, ou le représentant d'une société de bienfaisance, doit exercer le contrôle, mais, règle générale, le personnel est peu nombreux et les vérifications ne se font pas. Résultat : il est impossible d'obtenir des données relatives au classement scolaire des enfants placés en foyers nourriciers. En ce qui concerne les écoles de protection, elles sont « franches » et avouent officiellement *58% de retardés pédagogiques,* par contre les orphelinats ne déclarent que 18.9% d'échecs, bien que certaines constatations démontrent que 20% des élèves doublent leur année scolaire. Dans une de ces institutions, par exemple, qui a 200 élèves, on avait déclaré que 7 enfants accusaient un retard dans leurs études, mais on n'a pas déclaré les 30 étudiants qui sont dans une classe spéciale, ni les autres qui plus simplement ne suivent pas les cours.

Toutefois, quand on interroge les éducateurs de ces institutions, on obtient comme réponse que « certains enfants sont passés par *les crèches* qui fabriquent des anormaux et des pseudo-déficients qu'il est impossible par la suite d'instruire ».

Malheureusement, il est également bien difficile d'obtenir des renseignements statistiques sur les crèches. Ce qu'on sait, ce que les travailleurs sociaux affirment volontiers, c'est « qu'il s'agit d'un véritable scandale ! Les enfants sont mal surveillés et mal soignés. On ne les entraîne pas pour leur apprendre les choses les plus élémentaires et les besoins strictement physiologiques deviennent des problèmes. » Sans doute, certains psychiatres se plaisent à affirmer qu'un enfant privé de chaleur maternelle ne se développe pas normalement, n'empêche que récemment on a fait des expériences aux Trois-Rivières et qu'elles se sont avérées probantes. Grâce aux maternelles spécialisées, on est parvenu, en effet, à éduquer des enfants qui furent pris en charge à l'âge de 2 ans et demi ou de trois ans et les responsables de ces maternelles prétendent que si on pouvait traiter de la même manière les enfants dès leur naissance, les résultats seraient encore plus satisfaisants.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse des bébés, ou des adolescents, du moment que ce sont des orphelins, ou, pis encore, des enfants illégitimes, on les traite d'une façon qu'on peut aisément qualifier d'inadmissible. Ajoutons à cela que les dossiers des divers organismes contiennent des *documents ultra-secrets* que le public aurait intérêt à connaître. On y trouve, entre autres, des renseignements sur des morts mystérieuses d'enfants maltraités par des éducateurs et des gardiens trop sévères, sur des traces de coups et des blessures que purent voir des enquêteurs trop

curieux, et sur d'autres vérités du même genre. Bien entendu les enquêteurs en question se taisent parce qu'ils sont liés par le secret professionnel et parce qu'ils ne tiennent pas du tout à perdre leur place. On vous glisse donc de bouche à oreille de petites phrases comme celle-là : « vous ne pouvez pas vous imaginer ce qui se passait à Huberdeau », mais quand vous demandez des précisions on ajoute aussitôt que « cela va beaucoup mieux depuis un certain temps », ce qui, néanmoins, ne veut strictement rien dire.

Il y a aussi des livres, des *documents humains,* comme celui de Jean-Guy Labrosse, intitulé « Ma chienne de vie ». C'est la biographie d'un jeune homme qui a passé son enfance dans des institutions destinées aux orphelins. Les bonnes âmes peuvent affirmer qu'on est toujours porté à exagérer ses propres malheurs, mais ce qu'on ne peut pas nier, ce que nul n'osera contester, c'est qu'on n'est pas parvenu à apprendre à écrire à ce garçon et qu'il y a acquis l'art de s'exprimer de la façon suivante, et je cite une phrase glanée au hasard des pages :

« Je demande à tous-seux qu'il peuve vinir ennaidre aux orphelins de la province de vinir visité les crèche et vous pouvez choisir prope enfant card les crèche dans tous la province sont trouver pour ceux qu'il veul sataché à sette association du Québec. Je vous demande de faire sette charité la pour moi card moi jai passez parla et jai beaucoup soufert de ma détention. Aujourd'hui jesuis libèré dela et je gagne ma vie comme d'autre leur gagne ... jai jamais été un tip qu'il a cherché à avoir une revange ... »

Rappelons qu'à 16 ans un orphelin quitte l'institution et doit se débrouiller seul pour trouver du travail et s'organiser une existence. Que peut-il faire avec une semblable préparation ?

Il n'y a pas longtemps, en outre, une infirmière affirmait publiquement que parce qu'elle était une *enfant illégitime,* les religieuses considéraient qu'elle n'était pas digne de poursuivre ses études ... Or, en 1962, il y avait au Québec 4.182 enfants illégitimes, soit deux fois plus environ qu'en 1959-60. Nombre suffisamment élevé, semble-t-il, pour qu'on s'y intéresse un peu.

Et voilà ce que cela nous coûte ...

Sans doute, il est difficile d'évaluer la cruauté et la bêtise de certains clercs et de certains laïcs qui s'occupent des orphelins du Québec, mais il est facile, par contre, de constater ce que nous, les contribuables, nous devons payer pour permettre qu'on fabrique impunément des hommes et des femmes sans instruction et sans préparation professionnelle. Voici donc, pour terminer cette brève étude d'un sujet interdit, celui de l'éducation et du traitement que subissent les enfants sans familles, un petit tableau où ne figurent que quelques institutions puisqu'il fut malaisé de les retracer toutes.

Allocations versées par le Ministère de la Famille et du Bien-Être Social

1962

MONTRÉAL	
Crèche de la Miséricorde	$302,328,60
Crèche d'Youville	$403,844,40
Orphelinat Catholique	$ 25,778,40
Orphelinat Italien St-Joseph	$ 67,593,60
Orphelinat St-Alexis	$ 13,936,00
Société d'adoption et de protection de l'enfance	$ 26,649,80
	$428,008,99
St. Patrick's Orphanage	$ 23,189,74
QUÉBEC	
Crèche St-Vincent-de-Paul	$ 84,676,90
	$363,763,20
Male Orphan Asylum	$ 5,451,40
Orphelinat Saint-Sauveur	$ 33,202,23
Sauvegarde de l'enfance	$360,839,00
	$ 541,90
AUTRES MUNICIPALITÉS	
Orphelinat Saint-Joseph	$ 77,681,60
Ecole du Sacré-Coeur, St-Damien	$105,849,00
Orphelinat St-Joseph, St-Damien	$ 24,792,60
Orphelinat Apostolique La Malbaie	$ 19,887,10
Orphelinat de l'Immaculée	$264,026,30
Orphelinat St-Joseph Waterville	$101,465,40
Orphelinat St-Georges	$ 66,741,20
Orphelinat et Pensionnat de Black Lake	$ 40,361,80
Orphelinat du Sacré-Coeur	$ 76,763,00
Garderie Ste-Elisabeth	$ 20,173,60
Orphelinat Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	$ 27,038,60

Encore une fois, il ne s'agit là que d'une partie de nos institutions, puisque ne pouvant pas nous renseigner sur chacune nous avons choisi surtout celles qui portent explicitement le nom de l'orphelinat. Au total, *le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social a dépensé en allocations pour le Bien-Etre de l'enfance $20,923,-682,16.* Ajoutons en outre qu'en dehors des allocations il y a aussi des subventions. C'est ainsi que pour 1962, on peut compiler également un autre petit tableau.

Subventions

1962

Crèche de la Miséricorde	$462,199,47
Crèche d'Youville	$ 3,600,00
Orphelinat Italien Saint-Joseph	$ 50,000,00
Orphelinat Notre-Dame-des-Monts	$ 25,636,34
Orphelinat St-Georges	$ 31,846,14
Orphelinat Saint-Joseph, Saint-Damien	$182,290,00
Orphelinat St-Joseph	$ 13,000,00
Société d'adoption et de protection de l'enfance	$ 96,200,00

Et il ne faut pas oublier les écoles de protection où on place aussi des orphelins, comme nous l'avons vu, et qui, elles, touchent quelque $3,336,562,81 à titre de frais d'administration et de traitements du personnel, plus $522,959,03, en subventions.

Ce qu'il y a de frappant, toutefois, ce ne sont guère les montants déboursés par l'Etat, mais le fait qu'il est à ce point difficile de savoir si le gouvernement accorde assez d'argent, ou pas assez, et en vertu de quels critères de base une institution reçoit plus qu'une autre. En page 242 des Comptes publics on trouve des renseignements plus détaillés concernant les écoles de protection, mais il est impossible de les obtenir pour les orphelinats. En effet, en principe l'Etat verse, de $4,50 à $5,00 par jour, pour chaque enfant, soit $1800 environ par an. Cela signfie-t-il que l'Orphelinat Apostolique de la Malbaie qui a reçu en 1962 $19,887,10 en tout et pour tout, n'a à sa charge que 10 enfants, ou qu'il ne reçoit qu'une aide partielle ?

Combien d'orphelins privés totalement de l'assistance de leur propre famille se trouvent dans chacune de ces institutions ? Dans combien de cas la mère ou le père versent de leur côté une certaine somme ? Et puis, au niveau de l'administration interne, combien les responsables dépensent-ils pour l'éducation proprement dite et combien pour d'autres fins ?

La comptabilité de la charité

Tant que les bonnes dames à mantilles distribuaient la charité de leurs mains gantées de dentelle noire, tant que les bonnes soeurs vivaient de la charité et de l'absence d'impôt sur les successions, il était inélégant de poser des questions trop précises. Maintenant, quand tous les contribuables alimentent de leurs deniers les caisses des institutions dites charitables, l'opinion publique a le droit et le devoir de demander un contrôle attentif et efficace. Désormais, il est urgent de faire disparaître les mystères et les secrets qui entourent certaines institutions où des enfants sans famille subissent des traitements qui pourraient déplaire, après tout, à bien des gens. *Errare humanum* est, diront les philosophes, sans doute, mais il incombe au ministère du Bien-Etre et de la Famille de veiller à ce que des jeunes êtres sans défense ne deviennent pas des pseudo-déficients et d'avoir à cette fin un personnel assez nombreux et assez bien entraîné.

Car, quoi qu'on en pense, aucune équipe d'enquêteurs, aussi importante puisse-t-elle être, ne peut coûter aussi cher à la société que la politique de non-ingérance des autorités gouvernementales dans le domaine complexe de la charité publique. ★

L'Amérique n'est plus, de nos jours, à l'avant-garde de la révolution mondiale . . . Bien au contraire, elle est désormais à la tête de la contre-révolution mondiale pour défendre des privilèges acquis. Elle est ce que fut Rome qui, dans tous les pays qui lui étaient assujettis, appuyait les riches contre les pauvres. Or, les pauvres ont toujours été plus nombreux que les riches, et c'est ainsi que la politique romaine s'est toujours trouvée à favoriser l'inégalité, l'injustice, avec le résultat que le bonheur fut toujours interdit au plus grand nombre. Si ma comparaison est exacte, je dois ajouter que la détermination de l'Amérique de suivre l'exemple de Rome a été délibérée.

ARNOLD J. TOYNBEE, *America and the World Revolution*

un phénomène de PLURALISME VERTICAL

par

André NORMANDEAU et Jacques DÉSY

Diplômés en sociologie, Université de Montréal

LES sociologues Rocher et Dumont écrivaient il y a quelque temps qu'il « nous semble que la meilleure manière de s'initier à la sociologie d'une société serait de cheminer par les divers aspects de la conscience sociale du pays en question, plus précisément par les idéologies où cette société se définit elle-même. Dans cette perspective, nous pouvons croire que le *trait essentiel* de l'évolution sociologique récente du Canada français *est le passage d'une conscience de soi unitaire à une reconnaissance mal avouée de la pluralité*. La situation présente de notre société serait alors marquée par nos difficultés à nous réinventer un visage collectif »[1].

Homogénéité ou pluralisme religieux ?

Il est évident toutefois, et les auteurs-sociologues le mentionnent également, qu'une des images les mieux établies et les plus répandues du Canada français, tant au Canada qu'à l'étranger, est celle de son homogénéité religieuse. Quand on pense au Canada français, on voit tout de suite un groupe essentiellement catholique, attaché à sa foi, soumis à ses pasteurs, respectueux de tout ce qui vient de Rome, dévoué à l'apostolat missionnaire. Dans la définition qu'on en donne, tout Canadien français est nécessairement un catholique pratiquant. Or, pour le chercheur ou l'honnête citoyen qui se penche sur les problèmes du milieu canadien français de 1964, il est un fait non moins évident : le Canadien français n'est pas nécessairement un catholique pratiquant. En effet, une enquête sociologique, par exemple, à l'échelle globale du diocèse de Montréal, et dont les résultats seront publiés dans quelques mois, indique qu'en général le taux de pratique religieuse (défini par l'assistance régulière à la messe dominicale) des Canadiens français n'est pas supérieur au taux trouvé chez les « Catholiques officiels » américains, soit environ 60%.

Devant de telles constatations, et combien d'autres encore faites par tous et chacun chaque jour, nous avouons alors avec Rocher et Dumont que la conscience de l'unité religieuse est de moins en moins nette, et peut-être certains tentent-ils encore de l'affirmer avec d'autant plus de force qu'elle se brouille davantage : « nous prenons chaque jour conscience qu'il existe telle réalité que des Canadiens français non-pratiquants ou incroyants, que nous ne sommes plus « entre catholiques » . . . Les événements se sont bousculés dans ce dernier quart de siècle, la figure du Canada français s'est profondément modifiée »[2]. Gérard Pelletier dans un article célèbre ne parlait-il pas il y a quelques années de « Feu l'unanimité » ?

Pluralisme vertical

Il ne faudrait cependant pas penser le pluralisme religieux seulement en fonction de l'augmentation de la non-pratique ou du nombre d'incroyants. Car à côté de ce pluralisme « horizontal » il y a le pluralisme « vertical », c'est-à-dire une diversification des options « de vie » dans le cadre d'une polarisation commune vers la même entité que l'on appelle le Dieu des Chrétiens. La tendance a été jusqu'ici, au cours des discussions sur le sujet, beaucoup trop centrée sur le pluralisme « horizontal », où se retrouvaient croyants et athées aux deux extrêmes d'un continuum. Mais le mouvement oecuménique nous a forcés à re-concevoir la pluralité comme (« verticale ») également, entre chrétiens et croyants tout d'abord, avant de l'être entre

« théistes » et « athéistes ». L'étude d'une secte religieuse se place justement dans le cadre d'analyse du pluralisme « vertical ». L'étude que nous avons faite de la « Secte du Frère Jean » pourra peut-être éclairer notre connaissance de ce phénomène au Québec.

Une perspective d'approche du Québec contemporain

Une perception globale du Québec contemporain a permis d'affirmer que notre société « sort de son Moyen Age » (plusieurs articles de *Cité Libre*) : de nouvelles structures naissent, entraînant la formation d'une culture nouvelle par continuation, remplacement ou rejet des anciennes valeurs. Si nous maintenons l'analogie, pourquoi une Réforme ne succéderait-elle pas ? Le catholicisme véhiculé par le Moyen Age, jusqu'au début du XVIe siècle, a en effet été le berceau du Protestantisme : l'apparition des premières sectes coïncida alors avec une évolution sociale accentuée, où le « dilemme de l'Eglise », prise alors entre les valeurs spirituelles et les valeurs séculières (emprise sur la politique, propriétaire terrien . . .) se posait dans toute sa force. La tradition des sectes dans l'Eglise est ainsi bien établie. La sociologie trouve cependant un intérêt renouvelé à l'apparition et à la multiplication des sectes, car ces phénomènes attirent l'attention sur les transformations sociales et sont reliés à la pathologie sociale.

C'est ainsi que la transformation culturelle et structurelle favorise la naissance dans la société québécoise de groupements religieux « réformateurs » issus du catholicisme romain par l'origine de leurs membres, leur contenu doctrinal, ou leur structure. Néanmoins, la communication universelle qui existe aujourd'hui permet à ces mouvements de réforme de ne se développer que dans des isolats culturels. Ce sera d'ailleurs le cas de la Secte du Frère Jean.

L'étude de la marginalité religieuse constitue en fait une tradition sociologique qui apporte une connaissance du fonctionnement social à trois niveaux. Au niveau micro-sociologique tout d'abord, l'étude de la secte permet de comprendre le processus de formation et d'évolution du groupe religieux, et le comment du contrôle de ses tensions internes, de l'explicitation de ses buts, de son intégration et de son adaptation aux structures d'origines qui furent les siennes, ainsi que le processus de son institutionnalisation.[3] A un second niveau, la secte peut être analysée dans un cadre proprement « religieux », en ce sens que les ressemblances et différences entre une secte et une Eglise pourront aider le chercheur à catégoriser et à définir les causes « religieuses » d'une séparation entre des membres qui étaient autrefois unis dans une même Eglise. Ajoutons ainsi que la formulation d'une doctrine religieuse nouvelle par la secte constitue une réponse extrême à des problèmes réels posés aux croyants; l'Eglise est alors invitée implicitement à une révision pastorale et à une certaine redéfinition doctrinale[4]. Au troisième niveau, celui de la société globale — c'est-à-dire dans le cadre de cet essai, la société canadienne-française —, l'étude de la secte permet d'expliciter les mécanismes psycho-sociologiques qui relient la personnalité des déviants au cadre culturel et à la structure sociale, les structures et les cultures donnant naissance à des idéologies. C'est une occasion d'observation et d'analyse comparées des valeurs et de l'idéologie dans la secte, son milieu ambiant d'émergence, et sa société globale d'insertion. A ce niveau assez macro-sociologique, la secte constitue en somme un groupe privilégié d'observation qui permet de comprendre les mécanismes des changements culturels dans une société. L'analyse que nous voulons tracer ici se greffe à ce dernier palier, celui de la société globale canadienne-française.

Qu'est-ce qu'une secte ?

Sans nous attarder trop sur le concept même, nous pouvons brièvement dire qu'on doit appeler sectes les groupes protestataires qui n'acceptent point l'espèce de « compromis » passé entre l'Eglise et la société, entre l'appel religieux et l'ordre social. La secte se présente à ses adeptes comme l'arche au milieu de la tempête, la planche de salut au milieu de la corruption universelle; elle ne prétend pas sauver le monde ni convertir l'ensemble des humains que Dieu a voués à la damnation ou condamnés à cause de leurs péchés. Elle ne prétend qu'assurer le salut d'un petit nombre, d'un « reste » d'élus, de saints que Dieu a choisis personnellement, individuellement, voudrait-on dire, en tout cas un par un. Les membres d'une secte font l'objet d'une vocation salvifique en tous points particuliers : ils ont été choisis et ils savent qu'il y a peu d'élus, et même peu d'appelés. La secte présente un caractère nettement marqué d'exclusivisme, de repli sur soi, de retrait. Entrer dans une secte, c'est se retirer du monde et rompre avec lui. Aussi les exigences qui pèsent sur les fidèles sont-elles particulièrement lourdes. De même, puisque tous sont élus au même titre, la secte ne comporte pas ou ne comporte guère de sacerdoce hiérarchique : tous sont oints et prêtres; l'accent est nettement mis sur l'expérience religieuse, d'où ces témoignages, ces « prophéties[4] au sens étymologique du mot, qui constituent une part indispensable et importante des réunions.

Si la secte canadienne-française que nous avons étudiée répond aux caractéristiques de cette

définition générale, nous voudrions toutefois souligner dès à présent que cette secte est déviante de ce modèle sur un point particulier : le salut. En effet, les études faites en Europe et aux Etats-Unis sur les sectes religieuses montrent que l'Eglise est un corps institutionnalisé comprenant la « prêtrise » et la distribution sacramentelle des moyens de salut, alors que la secte est une association volontaire de membres qui se vouent à un idéal éthico-religieux sans rechercher le salut et la grâce par la médiation d'une prêtrise institutionnalisée et des sacrements. Or la secte du Frère Jean possède, et à un degré élevé, cette « institutionnalisation » des moyens de salut, puisqu'elle a gardé, à peu de choses près, les mêmes sacrements et le même style de hiérarchie, que l'Eglise catholique dont elle est issue. Cette caractéristique spéciale provient probablement du type d'émergence de cette secte.

Emergence historique

La Secte qui a fait l'objet de notre analyse[5] réside sur une ferme, tout près de St-Jovite, à 70 milles de Montréal, et porte le nom des « Apôtres de l'Amour Infini », connu !également sous le vocable « Les Apôtres de St-Jovite » ou « La Secte du Frère Jean », du nom du chef de la communauté, Jean, un ancien « frère » catholique qui est aujourd'hui « évêque ».

Les Apôtres sont la section québécoise d'une secte plus grande, l'Eglise Rénovée. Celle-ci est un schisme institutionnel, issu du catholicisme romain et fondé principalement sur la reconnaissance d'un pape nouveau et miraculeux, Clément XV. Le nom civil de Clément XV est Michel Collin; c'est un ancien prêtre catholique. « L'élu du ciel », un tract produit par l'Eglise Rénovée, donne la biographie suivante de Michel Collin :

« Michel Collin est né à Béchy, village de Lorraine; sa mère, Catherine Collin, connaît par révélation sa double mission future : fondation des Nouveaux Elus et charge suprême de l'Eglise Catholique; elle meurt en odeur de sainteté. Michel Collin est ordonné prêtre le 22 juillet 1933. Il a par la suite plusieurs apparitions personnelles du Christ : le 9 avril 1935, le Christ le sacre évêque; le 22 octobre 1950, le Christ lui donne tout pouvoir de juridiction et lui impose le nom de Clément XV, le sacrant lui-même Souverain Pontife; le 25 mars 1961, Michel Collin reçoit du ciel l'ordre de « sortie officielle » : « désormais vous signerez Clément XV, à partir de ce 25, jour de l'Annonciation ».

Dans les publications de l'Eglise Rénovée, diverses prophéties sont d'ailleurs invoquées pour confirmer la mission de Clément XV[6]. Le père Michel Collin a été réduit à l'état laïc par le Saint Office en vertu d'un décret du 17 janvier 1951. Une communication du Saint Office, en date du 15 décembre 1956, condamne l'activité du père Collin. Sont passibles d'excommunication les Catholiques approuvant les doctrines répandues par le père Collin.

La doctrine de l'Eglise Rénovée est la suivante : le mouvement religieux fondé par Michel Collin est connu sous le nom de l'Eglise Rénovée ou Eglise Miraculeuse. Paul VI est un choix humain, alors que Clément XV est un choix divin. Clément XV succédera comme pape officiel de l'Eglise catholique, devenue l'Eglise Rénovée, à Paul VI, après les Evènements; les Evènements correspondent à un grand bouleversement mondial et spirituel : ils sont imminents. Les sacrements traditionnels de l'Eglise catholique sont conservés au complet. La messe est dite entièrement dans la langue « autochtone », et abrégée. A cela s'ajoutent plusieurs dévotions nouvelles à des mystiques non reconnues officiellement par l'Eglise catholique. Il existe des groupements religieux fidèles à Clément XV et membres de l'Eglise Rénovée, en France, au Canada (St-Jovite, et un groupe en Alberta), en Allemagne de l'Ouest, en Hollande, en Belgique, au Cameroun, et aux Etats-Unis. Le groupe le plus important est établi en France et est dirigé par Clément XV lui-même. Il demeure à Clémery (Meurthe-et-Moselle). Le journal de l'Eglise Rénovée, « La Vérité », la plupart des tracts et « L'Eglise du Miracle » (livre doctrinal) sont imprimés à Clémery.

La section québécoise de l'Eglise Rénovée, la « secte de St-Jovite », a été introduite au Canada par le Frère Jean, Né à Rimouski en 1930, il entre dans une communauté de religieux hospitaliers à 16 ans. En 1949, il a une vision : un Souverain Pontife lui apparaît et lui demande de le suivre. En 1952, il quitte sa communauté religieuse pour se former un petit groupe de disciples, priant, visitant les pauvres, logeant de presbytère en presbytère, sans jamais s'établir définitivement. Jusqu'en 1961, il ne sera pas question d'Eglise Rénovée. En 1961 cependant, le Frère Jean lit le livre doctrinal « L'Eglise du Miracle » et y reconnaît les instructions reçues lors de sa vision de 1949. Le Pape Clément XV vient à Montréal peu de temps après, et rencontrant par hasard le Frère Jean qui miraculeusement le reconnaît aussi, il le présente comme le « St-Jean-Baptiste des temps modernes ». Peu après, la petite communauté — une quinzaine — s'installe à St-Jovite où elle avait acheté une ferme. En janvier 1962, le Frère Jean se rend à Clémery où il est ordonné prêtre et sacré évêque. Le groupe canadien-français comprend aujourd'hui 80 membres, dont 20 femmes; la plupart sont « d'anciens religieux catholiques »; et on compte six familles. Tous vivent sur la ferme de St-Jovite. Ajoutons ici que les Apôtres

ont été excommuniés par l'évêque du diocèse de Mont-Laurier. C'est la seule condamnation encourue.

Cette acceptation mitigée de la Secte de St-Jovite par le milieu est d'autant plus surprenante que cette dernière rejette évidemment les valeurs dominantes, non seulement de l'Eglise catholique, mais du milieu global canadien-français. Or, ni l'Eglise ni le milieu n'ont attaqué avec force l'existence des Apôtres de St-Jovite.

Le rejet mentionné est d'ailleurs une caractéristique essentielle de la secte religieuse, en général. La plupart des études sur les sectes montrent en effet que la secte, par rapport à l'Eglise, peut être fondamentalement identifiée selon une variable — d'acceptation ou de rejet des valeurs de la société ambiante —, l'Eglise étant un groupe religieux qui accepte l'environnement social où il existe, alors que la secte est un groupe religieux qui le rejette.

Les « Apôtres » et la société globale

L'insertion des Apôtres de l'Amour Infini dans la société canadienne-française a pour nous une grande importance. En effet, le fait « qu'il y ait continuité ou coïncidence entre religion et tradition, entre les institutions de l'Eglise et les structures sociales »[7] au Québec, nous amène à mettre en relation la secte religieuse étudiée, issue du catholicisme, avec sa société globale d'insertion. Nous voulons évidemment rejoindre par là la démarche méthodologique des chercheurs qui ont analysé les sectes selon le continuum acceptation-rejet des valeurs de la société ambiante.

La vaste question posée est donc la suivante : quelles sont les valeurs principales de la Société canadienne française d'aujourd'hui, et à quel degré les Apôtres de St-Jovite les rejettent-ils ou les acceptent-ils ?

Disons tout de suite qu'il est relativement beaucoup plus facile de répondre à la seconde partie de la question qu'à la première. La société canadienne-française est une des rares nations industrielles n'ayant pas marqué de déclin notable dans l'intérêt religieux depuis le début de sa révolution industrielle encore en cours. Ses structures politico-sociales contribuent au développement et au maintien de systèmes religieux compréhensifs et intégrateurs. L'Eglise catholique au Québec, a accordé et accorde encore un appui soutenu à des valeurs dominantes, au développement et au maintien desquelles elle a contribué grandement d'ailleurs. C'est ainsi que l'attitude « traditionnaliste » a été entretenue par l'Eglise québécoise, que le primat aux valeurs religieuses comme valeurs dominantes de la société a été accordé et maintenu par elle; l'Eglise catholique québécoise n'a donc aucun trait sectaire car elle accepte les valeurs dominantes de la société canadienne-française qu'elle a elle-même introduites et développées en partie.

Résumons ces valeurs qui indépendamment des changements sociaux et idéologiques ultérieurs, comportent l'acceptation encore mitigée d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat au niveau social, idéologique et politique; le développement dans les affaires séculières d'un esprit et d'une éthique capitaliste; simultanément, le développement de la tolérance et de l'acceptation de groupes et de classes sociales différentes; l'urbanisation et l'industrialisation, qui impliquent la valorisation de l'efficacité, la recherche d'adaptation à la société industrielle opérée sans trop de heurts, un libéralisme croissant (quoique mitigé) des attitudes et des comportements ainsi qu'un isolationnisme régressif; enfin, l'orthodoxie religieuse fondée sur des systèmes encore intégrateurs au niveau idéologique où se « ressourcent » les comportements officiels, mais moins intégrateurs au niveau des motivations intérieures.

Par rapport à ces valeurs reconnues grosso modo comme étant celles de la société canadienne-française d'aujourd'hui, la communauté des Apôtres de St-Jovite se situe dans la partie « réjection des valeurs » du continuum acceptation-rejet.

L'isolement social et écologique du groupe religieux (ferme à St-Jovite) implique tout d'abord un rejet ou plutôt un éloignement de la société dont il rejette les valeurs trop sécularisées. Le refus de l'urbanisation poussée est projeté dans la valorisation du retour à la terre, mode important dans l'expression de l'esprit communautaire. Le thème du « retour à la terre » est explicite dans leur idéologie. C'est en retournant à la campagne que les hommes retrouveront Dieu; après les « Evénements » miraculeux, il y aura une « ruée vers la campagne » (textuel) où se constitueront plusieurs communautés qui pourront s'adonner plus facilement à leurs « devoirs religieux ». Vingt ans après le Père Arès, l'Eglise Rénovée et plus particulièrement la Secte de St-Jovite reprennent un peu l'idéologie que ce dernier avait exprimé dans « Notre Question Nationale » : « D'un point de vue social et moral, écrivait Arès, la grande ville surtout en temps de chômage, consume les corps et les âmes, désorganise les familles, suscite des rancoeurs et des haines, favorise l'éclosion des idées révolutionnaires et des troubles sociaux . . . La ville, c'est, on l'a déjà dit, une mangeuse d'hommes . . . »[8].

L'intolérance religieuse n'est cependant pas trop poussée pour être complètement en contradiction avec la valeur de tolérance reconnue de plus en plus dans la société canadienne-française.

D'ailleurs, cette dernière valeur, ou plutôt cette norme de tolérance de notre société est encore très relative : ce n'est qu'en autant qu'elle sera plus forte et positive chez nous que le groupe des « Apôtres » sera « sectaire » par rapport à elle, par réaction.

L'éthique capitaliste est rejetée par le groupe religieux : la pauvreté, la frugalité et la possession commune des biens matériels sont hautement valorisées; le succès personnel et l'accroissement des richesses ne sont pas voulus pour eux-mêmes, si jamais ils viennent à être désirés, mais pour des fins religieuses. L'efficacité dans l'organisation matérielle est souvent entravée par le caractère improvisé et imprévisible des données doctrinales et disciplinaires : là encore il y a rejet latent de la valeur d'efficacité recherchée de plus en plus dans la société québécoise. L'efficacité et l'action sur des objectifs immédiats et concrets sont remplacées par l'attente et la conscience d'une mission. Si la conscience d'une mission existe dans la société canadienne-française, c'est moins comme un idéal jugé eschatologique, comme c'est le cas pour les « Apôtres », que comme un idéal anticipé et visé concrètement avec des moyens efficaces : ministère de l'éducation, nationalisation des compagnies d'électricité . . .

Le groupe religieux refuse l'adaptation sans doute difficile à une société industrielle où les valeurs religieuses doivent être forcément sécularisées sous plusieurs aspects, et où la dépersonnalisation et l'aliénation culturelle sont possiblement présentes; c'est là une attitude collective contraire à celle d'une société recherchant l'adaptation par des moyens autres que l'isolationnisme social, et disposée à relever le défi de l'urbanisation et de l'industrialisation.

L'hétérodoxie doctrinale des « Apôtres » contredit l'orthodoxie religieuse de la société canadienne-française. Les « Apôtres » considèrent la Révélation comme inachevée (l'allégeance à Clément XV et la méconnaissance de Paul VI en font foi). Normalement, le catholicisme québécois fortement établi dans des cadres donnés — nous faisons ici abstraction de l'effort conciliaire — « accepte mal » l'ordination non-standardisée des prêtres, les écarts doctrinaux impliquant des questions « papales », ou une multiplicité hiérarchique des ministères religieux au sein du clergé, tels que cela se voit dans la secte de St-Jovite. D'autre part, le catholicisme québécois tient davantage à l'inaltération des normes religieuses (croyant « qu'on change la religion » autrement). Son orthodoxie — on l'a souvent répété pour en faire un cliché — correspond, au niveau des comportements, à une routine de la pratique et une sclérose religieuse. Ces dernières composantes de l'orthodoxie, excessives mais réelles, sont combattues par les « Apôtres » qui opposeront à l'obéissance valorisée, dans le catholicisme québécois, les valeurs de pénitence et de sanctification personnelle mystiquement axée. En proposant ainsi de nouveaux moyens pour atteindre des buts religieux qu'ils ont relativement en commun avec la société (se « sauver »), les Apôtres font de l'innovation religieuse, d'où leur schisme et leur rejet de l'autorité et de la discipline de l'Eglise, laquelle est liée encore aux valeurs de la société canadienne-française qu'ils rejettent.

Le groupe des Apôtres de St-Jovite se situe donc définitivement dans la partie sectaire du continuum acceptation-rejet des valeurs de la société environnante. Le fait qu'une telle conduite déviante soit si peu combattue reflète précisément, à notre avis, ce pluralisme vertical dont nous parlions, et dont la réalité est de plus en plus acceptée.

Des déviants religieux acceptables

Si on essayait de donner une brève signification à l'émergence de cette secte dans le contexte canadien-français, nous pourrions en fait, et sans approuver ni désapprouver ce groupe de déviants religieux et son émergence, comprendre sa coïncidence avec une société globale en situation d'évolution sociale et idéologique.

L'émergence des sectes se rencontre dans les périodes d'instabilité sociale; alors on répond à l'instabilité sociale par l'isolation. Comme les valeurs religieuses véhiculées par la société en évolution apparaissent soudainement aux sectaristes comme perverties et exprimant une moquerie sécularisée, on adopte devant elles une conduite déviante. La conduite déviante n'est pas seulement alors celle qui viole une norme, mais aussi celle qui viole une norme à laquelle l'acteur est orienté; c'est une violation motivée. On pourra souhaiter se conformer aux normes religieuses existantes, mais être incapable de le faire soit à cause d'une coercition implicite ou explicite, ou encore, à cause des dispositions personnelles incompatibles avec la norme de laquelle on dévie, ou de l'élément « mythique » nouveau justifiant une violation motivée (Clément XV et sa doctrine).

Le déviant, non seulement connaîtra la norme dont il dévie et vers laquelle il est orienté, mais encore, acceptera à certains degrés sa validité, tout en refusant ce qui lui semble en être une perversion. Ainsi, les « Apôtres de l'Amour Infini » reconnaissent Paul VI comme un prêtre honnête, tout en se mettant en marge des cadres de l'Eglise catholique romaine qu'ils jugent *maintenant* sans « authenticité » religieuse, dépersonnalisante et entachée de scandales trop nombreux.

A la base du comportement sectaire, il y a donc une certaine démission devant « le monde », et c'est ce qui explique l'exclusivité voulue par la secte et le rejet dont elle est l'objet. A une réaction « proprement efficace et positive », le sectariste préférera une réaction « en hauteur », n'impliquant pas d'affrontements de la réalité; sa sincérité n'en est cependant pas pour autant diminuée.

La signification de l'existence des « Apôtres » dans le Québec peut ainsi, en fin de compte, se situer dans le cadre du cycle religieux-profane dont parlent Guy Rocher et Fernand Dumont, tel que nous l'avons souligné au début de cet essai. L'existence des « Apôtres » serait ainsi une des expressions « d'un passage d'une conscience de soi unitaire à une reconnaissance mal avouée d'une pluralité ». Peut-être pourrait-on y voir aussi une expression de la dialectique de la droite et de la gauche. A un certain agnosticisme en développement correspond, par opposition dialectique, la réaction d'une petite communauté théocratique de déviants religieux ?

Certes, on doit reconnaître une certaine ambivalence de l'acceptation-rejet de la secte par l'Eglise catholique du Québec. Mais, au moins, et c'est là une manifestation intéressante d'une acceptation mitigée, la secte de St-Jovite a le droit d'exister et n'est pas à proprement parler persécutée. Si l'on reconnaît que c'est dans les sociétés à unités féodales, autoritaristes et totalitaires que la secte est le plus persécutée, on peut se féliciter de cette acceptation mitigée du groupe des « Apotres » par la société québécoise.

Conclusion

Certes, nous n'avons pas eu la chance de voir, parler ou vivre avec le Frère Jean lui-même, car il était en voyage à chaque occasion où nous nous sommes rendus à St-Jovite. Nous avons toutefois mangé, dormi et vécu avec les autres membres, et tous ces gens nous sont apparus comme des déviants tout-à-fait « normaux », et d'un point de vue personnel ils conservent notre respect. Notre propre « tribut » est en quelque sorte une reconnaissance « avouée » (cette fois) de la pluralité « verticale ». Toute subjective que puisse être cette dernière appréciation non sociologique, elle n'est que l'expression et le reflet, croyons-nous, d'une nouvelle structure sociologique qui se développe au Québec, celle d'un passage d'une conscience de soi unitaire à une reconnaissance non plus seulement « non avouée » mais de plus en plus avouée d'une pluralité pour l'ensemble de la société.

Elle est donc, si l'on veut, une hypothèse d'anticipation structurelle pour le Québec. ★

---

(1) F. Dumont et G. Rocher, « Introduction à une sociologie du Canada français », in *Recherches et Débats*, numéro spécial consacré au Canada français, 1961, no 34, p. 13.

(2) Idem, p. 34 et 29.

(3) Une analyse de ce premier niveau a déjà fait l'objet de notre part de deux articles, l'un « Les Déviants Religieux », in *Cahiers Canadiens des Sciences Sociales*, vol. 2, no 2-3, février 1963, pp. 22-37, et l'autre « Les Nouveaux Elus de Cantonsain », in *Social Compass*, revue internationale de sociologie religieuse (dans une prochaine édition de la revue).

(4) Idem.

(5) A deux occasions, en 1962 et en 1963, nous avons fait des séjours chez les Apôtres à St-Jovite. Nos techniques de recherche furent l'observation participante, des interviews non-structurés, et l'analyse des documents et publications de l'Eglise Rénovée ou de la secte du Frère Jean.

(6) Les auteurs de cet article possèdent certains documents et publications du groupement étudié. Ils sont prêts à les prêter à tout chercheur intéressé.

(7) Falardeau, J.-C., « Les Recherches Religieuses au Canada Français », in *Situations de la Recherche sur le Canada Français*, PUL., Québec, 1962, p. 220.

(8) Arès, R., *Notre Question Nationale*, vol. 1, Montréal, 1945, p. 150 et 152.

On estime qu'au Mexique, il y a 2,500,000 personnes (hommes, femmes et enfants) qui ont un niveau de vie inférieur à la moyenne, n'ayant pour tout partage que 380,000 hectares de terre. M. de Lacerda affirme que le revenu per capita de ces gens est de 8 cents par jour. Aussi, la famille arrive-t-elle à subsister uniquement parce que tous ses membres travaillent, et ce, à compter de 8, voire même 6 ans.

NEW YORK TIMES, 12 nov. '62

Le patriotisme est un sentiment noble, à condition qu'il ne vienne pas en contradiction avec les affaires.

EUGENE G. GRACE, de la Bethleem Steel

FLÈCHES DE TOUT BOIS

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

DE LA RIGUEUR INTELLECTUELLE

Par Gérard PELLETIER

IL y a deux manières d'aborder une question, d'entrer dans un débat. La première consiste à vérifier d'abord les faits, puis à se former une opinion. Elle implique une certaine rigueur : quelles que soient les opinions, cette manière exige qu'on respecte les faits, qu'on s'abstienne d'en inventer pour les besoins de sa cause et qu'on n'en passe pas sous silence un trop grand nombre, ni de trop importants.

Quand à la seconde manière, qui s'appelle propagande, elle consiste à se former d'abord une opinion, après quoi on aligne les faits (déformés, mutilés, manipulés) dans la perspective utile aux opinions qu'on défend, quitte même à en supprimer un certain nombre qui n'iraient pas « dans le bon sens » et à les remplacer par certains autres, imaginaires, mais qui comblent les vides laissés par les précédents.

Voici, à l'occasion de deux incidents (refus d'un texte de M. Jean Blain, et la démission de collaborateurs à *Cité libre*) quelques exercices de propagande assez bien conduits.

I

Dans un texte au *Quartier Latin*[1], M. Blain écrit :

« A la dernière minute (le texte était déjà passé par l'atelier de composition) il fut refusé sur l'ordre du directeur du journal, M. Gérard Pelletier. Au cours d'un entretien de quelques heures, M. Pelletier m'exposa les motifs de ce refus. »

Les faits : la « dernière minute » de M. Blain se situe quarante-huit heures avant le moment prévu pour la publication du texte en question, ce qui, au rythme d'un quotidien, constitue presque une éternité. Et l'entretien de « quelques heures » rapporté par M. Blain prit place entre le refus de « dernière minute » et le moment prévu pour la publication... Voilà bien l'une des plus longues minutes de l'Histoire !

M. Blain écrit encore : « En bref, au nom de la liberté de presse, il (Pelletier) me refusait celle de m'exprimer ». (Quartier latin, 7 avril)

Les faits : au moment même où je refusais de publier le texte de M. Blain comme celui d'un collaborateur accrédité, je lui offrais de le publier en tribune libre. M. Blain se garde bien d'en faire mention.

M. Blain poursuit : « C'est ainsi, par exemple, que raisonnait Duplessis pour qui la moindre réforme faisait surgir le spectre du communisme. »

Les faits : M. Duplessis accusait de communisme *des gens qui se défendaient énergiquement* d'adhérer à cette doctrine. Je formule des réserves à l'égard de *Parti pris qui prêche publiquement, énergiquement, avec enthousiasme, la dictature du parti unique.*

Entre ces deux attitudes, M. Jean Blain, historien, n'aperçoit pas la moindre différence...

M. Blain écrit enfin : « Je n'ai aucun goût pour les procès d'intentions mais... »

Les faits : après ce « mais » fort commode, M. Blain me fait un procès d'intentions en règle, s'efforçant de prouver, par divers moyens, que j'ai refusé son éloge sans réserve de *Parti pris* pour l'unique raison que ce dernier était joint, dans un même article, à un éloge de *Cité libre* « nouvelle manière », c'est-à-dire des livraisons octobre-mars.

II

M. Blain n'est pas le seul à déployer une rigueur intellectuelle aussi remarquable. M. Paul Chamberland, dans la septième livraison de *Parti pris*[2], prend lui aussi de singulières libertés avec les faits.

Il écrit par exemple s « Gérard Pelletier aime jouer les croque-morts; tout le monde se souvient du *Cité libre* de l'été '61, où notre éditorialiste sonnait le glas du séparatisme. »

Les faits : Dans le numéro juin-juillet 1961, j'ai signé un seul texte, qui traitait du métier de reporter. Dans le numéro août-septembre de la même année, je n'ai signé encore qu'un seul texte, qui présentait aux lecteurs une suite d'études sur le protestantisme canadien. De plus, je n'ai jamais sonné, où que ce soit, le glas du séparatisme.

Mais c'est égal : pour M. Chamberland, tout le monde se souvient... d'une chose qui, de toute évidence, n'a pas eu lieu. Mais qu'importe ! Si ce n'est toi, c'est donc ton frère...

M. Chamberland écrit encore, plus loin loin dans le même article : « Pour ce monsieur (Gérard Pelletier) l'existence et la nécessité du système confédéral ont la perdurance sacrée des phénomènes naturels. Il faut reconnaître l'application de M. Pelletier. Il prend la peine et le temps de faire sa petite tournée de bonne entente from coast to coast... »

Les faits : au cours de la conférence que je prononçai, en février dernier, à l'Université de Saskatoon (et que M. Chamberland transforme

(1) Livraison du 7 avril 1964.

(2) Parti pris, No 7, avril 1964.

en tournée de bonne entente) je déclarais ce qui suit : « Tout d'abord, je refuse de considérer la constitution canadienne comme la vache sacrée de notre vie politique et de condamner comme sacrilège quiconque y porte la main. Gardons-nous de travestir le conservatisme et le traditionnalisme en respect religieux du passé. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique constitue un important document. Il doit être reconnu pour ce qu'il est : l'une des toutes premières constitutions fédérales de l'Histoire et qui a réussi à tenir ensemble les diverses provinces de notre pays pendant 97 ans. Mais ce n'est tout de même pas la Bible et l'on ne saurait y découvrir aucune révélation céleste sur l'avenir du Canada. Il ne faut donc pas imiter ici le culte que les staliniens portaient aux oeuvres de Marx et de Lénine et citer la constitution comme si elle était la source de tout bien et la promesse unique de progrès constant pour notre pays. Après tout, ce document constitue, d'une part, l'une des premières définitions d'un Etat fédéral et, d'autre part, l'expression d'un compromis politique, formulé à un moment particulier de l'Histoire, dans le but de résoudre une série de problèmes très particuliers. Les constitutions existent pour les peuples et non pas les peuples pour les constitutions. Il est, de plus, évident que les conditions de la vie politique ont changé davantage, depuis 1867, qu'elles ne l'avaient fait dans les quatre ou cinq siècles précédents. »

Voilà pour « la perdurance sacrée des phénomènes naturels » que je suis censé attribuer à notre système confédéral.

III

Mais pour atteindre aux sommets de la rigueur intellectuelle, c'est Mlle Lysiane Gagnon qu'il faut lire, dans la livraison d'avril de *L'Indépendance*, organe officiel du RIN. Son texte intitulé ***« Cité libre » ou le retour de Duplessis***, mériterait certainement un prix, comme oeuvre de fiction, dans n'importe quel concours ouvert aux écrivains d'imagination.

Quelques exemples...

Mlle Gagnon écrit : « M. Pelletier, sentant bien (en 1961) que *Cité libre* avait besoin de sang neuf, faisait appel aux jeunes. Vallières fut l'un des rares à lui répondre... »

Les faits : au cours de l'année qui a suivi notre invitation aux jeunes, nous avons reçu de ces derniers plus de textes que nous n'avons pu en publier. Une douzaine d'articles ont paru; environ le double de ce nombre est resté dans nos cartons, faute d'espace disponible, et y sont devenus caducs parce qu'ils n'avaient pas pu paraître à temps.

Mlle Gagnon écrit : De plus, le Conseil (d'administration de *Cité libre*) adoptait une clause — dont la nouvelle équipe ne prit pas connaissance — stipulant que l'orientation future de la revue devait être soumise au dit conseil... »

Les faits : jamais le Conseil d'administration de *Cité libre* n'a adopté aucune clause de ce genre(ni d'ailleurs aucune autre clause relative à la rédaction de la revue) depuis l'établissement de la coopérative en 1960. Un tel texte n'a jamais existé ailleurs que dans l'imagination de quelques démissionnaires et de Mlle Gagnon elle-même... qui aurait pu vérifier le fait avec la plus grande facilité, si elle avait eu le souci de rapporter les faits correctement.

Cette première entorse à la vérité conduit tout naturellement Mlle Gagnon à une seconde invention de son cru : « Le conseil d'administration grimaçait. Il finit par exiger la démission de Vallières. »

Les faits : jamais le conseil d'administration n'a exigé la démission de qui que ce soit; jamais il n'a même suggéré à M. Vallières de démissionner[3]. La vérité, c'est qu'il a demandé à ce dernier (comme à Jean Pellerin) de rédiger un rapport d'orientation i.e. de préciser comment il envisageait l'avenir de la revue. Mlle Gagnon n'en souffle mot. La vérité, c'est encore qu'aucune décision n'a été prise par le conseil, sauf celle de convoquer à une rencontre tous les rédacteurs de *Cité libre*. Mlle Gagnon n'en souffle mot, ni ne mentionne le refus de tous les démissionnaires (moins deux) d'engager la discussion.

Mlle Gagnon écrit : « Ce que le Conseil réclamait... c'est ni plus ni moins que la transformation de Cité libre en revue d'information. »

Les faits : cette hypothèse loufoque, entièrement dénuée non seulement de tout fondement mais même de toute vraisemblance technique, est apparue pour la première fois dans le communiqué des démissionnaires. Mlle Gagnon la transcrit dans son article, sans vérification, et la donne pour un fait. Pourquoi se fatiguer ?

Mlle Gagnon écrit encore : « Fait à noter : le tirage de la revue n'avait pas baissé depuis le changement de direction, et la très grande majorité des lecteurs de *Cité libre* s'accordait à dire que la revue gagnait en dynamisme... »

Les faits : Cité libre compte au bas mot six mille lecteurs. Ce chiffre nous permet de conclure que Mlle Gagnon en a interrogé cinq mille (la très grande majorité) avant de formuler tranquillement l'affirmation ci-dessus. Voilà certes une personne fort active et très scrupuleuse dans la vérification des informations qu'elle publie.

Mlle Gagnon écrit (tenez-vous bien) : « Si l'indépendance se fait dans le sang et la haine, l'Histoire retiendra que les fondateurs de ce qui se voulait une « cité libre » ont été parmi les premiers à faire usage de la violence, au Québec. »

Les faits : la « violence » exercée par le Conseil de *Cité libre* a consisté : a) à demander que M. Vallières formule par écrit ses vues afin d'en permettre la discussion; b) à inviter tous les rédacteurs à une assemblée.

Mlle Gagnon écrit enfin : « Ainsi donc, ces messieurs, qui ont durant vingt ans lutté pour la démocratie (et qui ne nous le laissent pas oublier, mind you) se sont opposés, radicalement, presque brutalement, à ce que d'autres qu'eux aient droit de pensée, droit de parole. »

Les faits : le Conseil d'administration ne s'est jamais opposé à quoi que ce soit, ni radicalement ni quasi brutalement. (A noter, au passage, que la « violence » du paragraphe précédent de Mlle Gagnon est devenue, six lignes plus loin, de la « quasi brutalité ». Quelques paragraphes encore et nous nous retrouvions en pleines caresses !)

●

A la dernière page de la livraison de *L'Indépendance* qui publie la prose de Mlle Gagnon, un gros titre : « au RIN, on apprend la démocratie. »

Excellente idée ! Mais qu'on n'oublie surtout pas de convoquer à ces cours les rédactrices du journal. Et puis, une fois en route, pourquoi pas quelques leçons sur l'honnêteté intellectuelle, auxquelles on pourrait inviter MM. Blain et Chamberland ?

★

(3) L'eût-il voulu, d'ailleurs, il aurait dû se conformer à la charte de la Coopérative d'Editions Cité libre dont une clause stipule que le Conseil d'administration peut, pour des raisons graves, démettre un directeur de ses fonctions. Mais un avis de trois mois doit être donné à ce directeur qui peut alors en appeler à l'assemblée générale des coopérateurs.

CHRONIQUE DU TEMPS PERDU

THÉÂTRE

FEU LA CABERGNOTE

par *Yerri KEMPF*

Hé oui, feu . . . puisque c'est précisément le service des incendies qui a fermé le joli petit théâtre que les Insolytes occupaient et utilisaient depuis plusieurs mois. Ils venaient de commencer leur second spectacle — un récital Aragon-Vignault — quand un inspecteur inspecta, puis ferma les lieux. C'est la loi. Ce qui peut paraître bizarre c'est qu'on ait attendu quatre mois avant d'inspecter. Imaginez un peu un avion qu'on inspecterait quelques heures après son décollage ! Il faut croire que notre service des incendies n'a pas d'ailes.

C'est bien dommage, car cette toute petite salle possédait une âme. Quant au récital, il se poursuit ailleurs. J'avais un peu appréhendé le duo Aragon-Vignault. A l'usage, mes préventions se sont évanouies : il y a derrière la poésie de ces deux hommes le même coeur qui bat et qui donne vie aux mots, plus savamment bien sûr chez le chantre des yeux d'Elsa . . . La fusion des deux souffles lyriques s'opère aussi grâce à la ferveur juvénile des trois interprètes. Ces trois jeunes gens offrent le lait de la tendresse humaine avec une fraîcheur parfois maladroite, mais jamais fausse. On buvait la poésie à sa source, le soir de la première. Un plaisir d'une pureté rare.

Zazie chez les Saltimbanques

« Elles est formidable ! », tel a été le cri général du public, venu assister au nouveau spectacle des Saltimbanques. Elle, c'est Charlotte Jones, qui interprète une des victimes du « Satyre de la Villette ». Victime qui ne se laisse pas faire. Elle a nom Eudoxie. Par son langage et par son comportement, Eudoxie est une soeur jumelle de Zazie, et grâce à Charlotte Jones, cette Zazie-là est inoubliable. Rien que pour la voir, ça vaut le déplacement. Et elle n'est pas seule à bien servir le texte désopilant d'Obaldia. Curieux poète, cet Obaldia. Ses mots sautent comme des sauterelles, dans les directions les plus imprévues. Et parfois aussi, ils se transforment en libellules. C'est alors une danse aérienne des mots autour du plus joli satyre du monde. Marc Chartier incarne son personnage à cornes avec un charme envoûtant lequel doit faire pousser les cornes dans la salle . . . Le vrai satyre . . . mais c'est une autre affaire. On ne raconte pas Obaldia. Il s'en charge lui-même avec un brio qui n'est pas sans rappeler celui d'Audiberti, encore que l'univers de chacun de ces poètes lui appartienne en propre. Le mal qui court chez eux, c'est le haut mal poétique. L'auteur du « Tamerlan des coeurs » m'apparaît plutôt comme une sorte de Cyrano de la dérision qui souffle à ses marionnettes des répliques renversantes. Comme la mise en scène de Robert Singher réussit à faire vivre tout ce petit monde, à la fois réaliste et irréel, le nouveau spectacle des Saltimbanques continue à bien servir le théâtre.

Mauriac sans grâce . . .

Le spectacle des « Mal Aimés », monté par Georges Groulx à l'Orphéum, est sur le plan de la réalisation un succès indéniable. Les décors de Robert Prévost ont de la classe et la distribution ne comporte aucune faiblesse. Même Jocelyne France dans une trop courte apparition a le temps de prouver son talent qu'on regrette de ne pas voir employé plus souvent. Mais ce sont surtout les quatre interprètes principaux qui sont admirables. Henri Norbert campe magistralement un père ignoble à souhait et ses deux filles montrent avec tout le talent de Françoise Faucher et de Michelle Rossignol que mauvais sang ne saurait mentir. Bien entendu le personnage auquel Hubert Loiselle — encore un comédien de plus en plus maître de ses possibilités — prête ses traits, ne dépare pas cette collection d'êtres veules, sado-masochistes, sordides. Ah oui, l'univers mauriacien est un mauvais lieu où ne se rencontre aucune noblesse, aucune générosité. Celui qu'on appelle souvent « notre grand romancier catholique » semble ignorer affreusement la notion même de grâce. Il pêche en eau trouble et la faune qui s'agite dans ses eaux est pétrie de boue et de fange.

Il est beaucoup question d'amour dans les « Mal Aimés ». Hélas, les coeurs qui nous livrent leurs élans sont des coeurs visqueux, débordants de pus et de venin et il se dégage de leurs échanges une odeur nauséabonde. Sans doute l'auteur de la « Vie de Jésus » a-t-il accouché de ses personnages en se bouchant le nez ! Sa pièce a d'ailleurs peu de vertus dramatiques; Mauriac reste d'abord un romancier et ses analyses ne possèdent guère le tempo théâtral, si bien que tout contribue à donner au public l'impression qu'il s'enfonce lentement dans un marécage grouillant d'immondices. Pouah !

Que ceux qui ont des oreiles pour entendre Frisch...

« Il y a quelque chose de pourri dans notre bonne société bourgeoise », laisse clairement entendre Max Frisch dans son chef d'oeuvre « M. Bonhomme et les incendiaires » que l'Egrégore vient de reprendre après les Saltimbanques qui nous ont fait connaître cet auteur il y a deux ans. On sait que les Suisses — Frisch est zurichois — sont des horlogers de haute précision et notre auteur fait preuve de toutes les qualités requises qui justifient pareille réputation. S pièce a des rouages impeccables, qui s'engrènent les uns dans les autres avec rigueur et qui marchent impitoyablement chaque seconde à la déchéance du héros... c'-à-d du bourgeois. Sa lâcheté fait tic, son aveuglement tac et complaisance et hypocrisie suivent... tic, tac... Et voilà comment se fabrique une bonne conscience. On se veut humain. On se dit bon et les catastrophes éclatent. C'est que le tic tac de Max Frisch est aussi celui d'une machine infernale qui fera sauter les structures morales de la société. D'une société qui se dit chrétienne et qui l'est de moins en moins. (Voir par exemple les bourgeois de M. Mauriac !)

L'autre tour de force de notre Savonarole helvète est d'avoir enrobé sa dynamite dans une couche comique, bien croustillante. Le public mord là-dedans avec gourmandise. Il s'amuse bien. M. Bonhomme est une bonne farce et il est même probable que beaucoup de spectateurs seront aussi aveugles que M. et Mme Bonhomme et ne verront là que du feu... Celui d'un joyeux feu d'artifice et non celui de l'enfer que les bonhommes nous préparent de temps en temps et qui s'appellent alors fours crématoires... Un tout autre feu...

Pour monter cette féroce démystification, André Pagé a choisi de soigner tout particulièrement son côté farce et il a réussi à installer sur la scène élasabéthaine de l'Egrégore une sorte de cérémonie religieuse bouffone qui devient par moment un guignol de grande classe, et ceci tout particulièrement grâce aux magnifiques costumes des pompiers de Richard Lorain. Dans l'excellente distribution, il faut décerner des mentions spéciales aux trois Jacques : Galipeau, Godin et Zouzi. Denise Morelle complète ce trio avec brio. C'est du grand théâtre. Dans l'optique choisi par André Pagé, on comprend qu'il ait passé outre à l'interdiction de Frisch qui désavoue maintenant son épilogue céleste. Les Apprentis-Sorciers eux avaient préféré l'autre attitude et la différence entre les deux réalisations se situe précisément à ce niveau. La réussite de la troupe de l'Egrégore confirme la solidité du texte, un des plus percutants du théâtre contemporain engagé.

L'irremplaçable jeunesse

Perdican, Camille et Rosette incarnent le plus pur trio de jeunesse de tout le théâtre français. Leurs trois coeurs se caressent, se mêlent, se blessent et se brisent dans une fulgurante inconscience, tandis que le miroir des mots se voile insensiblement avant de voler en éclats : « Rosette est morte. Adieu Perdican ! » C'est le chant du cygne de la jeunesse : « on ne badine pas avec l'amour » et l'amour ne badine pas avec les coeurs de vingt ans. Jamais plus Musset ne retrouvera cette fraîcheur d'inspiration et ne parviendra à insuffler son romantisme à des personnages aussi vrais et aussi frémissants. La musique de leurs trois coeurs, c'est Mozart retrouvé, aussi faut-il pour interpréter cette musique donner toute sa chance à la jeunesse. Autrement dit, le choix de Monique Miller pour donner vie à Camille est un non sens. Ce n'est certes pas moi qui vais mettre en doute le talent de cette remarquable comédienne, mais voilà, le plus grand talent du monde ne saurait transformer une jeune femme de trente ans en jeune fille de dix-huit ans !

Cette impossibilité se trouve encore aggravée par la présence d'Elisabeth Lesieur qui prête à Rosette — la soeur de lait du même âge ! — les émois d'une véritable candeur. Ben oît Girard campe un Perdican qui ne manque pas de classe. Le reste de la distribution doit constituer autour du trio une sorte de ballet comique et c'est bien ainsi que le metteur en scène Jean Faucher a réglé les ébats de la troupe. Mais il a moins bien résolu le problème qui n'existe pas à la télévision : on n'a pas besoin de baisser le rideau, on change simplement de caméra ! Malheureusement au théâtre Stella, on baisse le rideau entre chaque tableau...

Les décors de René Petit on un fort joli cachet romantique, surtout le sous-bois et sa fontaine et les costumes de François Barbeau sont aussi réussis que d'habitude. Pour ceux qui considèrent le théâtre comme un témoignage sur l'évolution sociale, « On ne badine pas avec l'amour » semble prouver qu'un demi-siècle après la grande fièvre révolutionnaire de 89 la société fran çaise avait retrouvé ses cadres traditionnels : noblesse, clergé et peuple, rejetant ainsi dans sa vie quotidienne les fameux principes « Liberté Egalité Fraternité »... Musset est donc un réactionnaire patenté !

CINÉMA

LA BOMBE ET SES AMANTS

Par *Jean PELLERIN*

UNE satire enlevée avec humour et dirigée contre le PENTAGONE ne donne pas nécessairement un chef-d'oeuvre cinématographique, mais constitue un événement peu banal.

Le *Dr Strangelove,* un film écrit, dirigé et produit pour la COLUMBIA par le cinéaste américain Stanley Kubrick, est d'une espièglerie doucement cruelle et hilarante. C'est, en fait, plus qu'une satire : c'est une caricature énorme et truculente qui accentue à plaisir les travers de cette faune militariste, anti-communiste et volontiers grandiloquente qui peuple les hauts-lieux du PENTAGONE et du STRATEGIC AIR COMMAND.

Tout y est : un président des Etats-Unis un peu fantoche qu'écrase l'hystérie de ses conseillers militaires, de même que celle du spécialiste en énergie nucléaire, ce *Dr Strangelove* — un Allemand estropié, atteint d'un tic violent qui fait qu'à tout bout de champ son bras se dresse comme malgré lui dans l'attitude du salut à la Hitler. On a, aussi — embusqué dans son nid d'aigle — un général du STRATEGIC AIR COMMAND : un pur à ce point rongé par le virus de l'anti-communisme qu'il considère la fluoration de l'eau comme une odieuse machination de Moscou.

« Je considère, explique-t-il à un moment donné, que Clémenceau eut peut-être raison à son époque de croire que la guerre était *« une chose trop sérieuse pour être confiée aux militaires »*, mais de nos jours, elle est devenue trop importante pour être abandonnée aux décisions des politiciens. »

Guidé par cette logique, le général a donc décidé de presser le bouton fatidique, ce qui a pour effet de déchaîner une armada de bombardiers chargés d'engins nucléaires, et qui, par le pôle nord, met le cap sur le territoire soviétique. Ses ordres étant donnés, le général se barricade avec un officier dans son quartier général, détruit le code qui pourrait rappeler les appareils à leur base, puis va tranquillement se suicider dans la salle de bain, assuré que sa belle âme va accéder avec autorité au bonheur éternel.

Du coup, le PENTAGONE est sur les dents. Le « téléphone rouge » ne dérougit pas, d'autant moins que le président des Etats-Unis apprend du premier ministre soviétique que l'acte irresponsable du général va automatiquement faire se dégaîner la bombe du dernier jour (Doomsday bomb) — un engin soviétique qui se déchaîne indépendamment de la volonté humaine dès qu'une bombe ennemie éclate au-dessus du territoire russe, fut-ce par erreur, accident, ou à la suite du geste d'un maniaque.

Que faire ? Impossible de communiquer avec le « maniaque », qui a d'ailleurs pris soin de couper toutes les communications, téléphoniques ou autres, avant de se suicider.

Le pauvre président des Etats-Unis supplie le premier ministre soviétique d'abattre tous les bombardiers américains avant qu'ils n'atteignent leur cible. Effectivement, les missiles russes descendent tous les appareils, sauf un, piloté celui-là par un type pour qui, tout Texan qu'il soit, tout ne tourne pas rond. En effet, son appareil a été touché. Il perd de l'essence et, pour comble, les portes de la trappe par où doit s'échapper la bombe sont coincées. Il faut descendre dans la soute réparer les dégâts. Notre Texan va se dévouer.

Entre-temps, l'officier au Strategic Air Command se trouve dans de bien mauvais draps. Un policier militaire le soupçonne d'avoir tué le général — suicidé, comme on sait en odeur de sainteté. L'officier réussit pourtant à persuader le policier que l'heure est extrêmement grave et qu'il faut à tout prix appeler le président pour qu'il intervienne. Dépassé par l'événement, le policier n'en tient pas moins notre officier en joue. Ce dernier ne peut obtenir la communication, attendu qu'il n'a pas sur lui assez de monnaie et que la standardiste ne veut rien entendre. Pas de monnaie, pas de communication : c'est la loi de l'*American Telephone & Telegraph*. Le sort du monde tient à une misérable pièce de dix sous !

Exaspéré, l'officier commande au policier de briser la machine dispensatrice de Coca-Cola. Le policier hésite :

— Vous n'y pensez pas, dit-il, porter atteinte à la propriété privée !

Pourtant, il décharge son arme sur la machine, non sans avoir prévenu son prisonnier :

— Si vous n'atteignez pas le président, vous savez ce qui vous attend ? Vous aurez à vous expliquer avec la compagnie Coca-Cola !

Comme bien l'on pense, l'officier n'atteindra pas le président, cependant qu'à l'autre bout du monde, les trappes de l'avion égaré s'entrouvent, et le pilote du Texas, à cheval sur sa bombe, tombe dans le vide.

L'engin éclate, entraînant la réaction à chaîne de la bombe du dernier jour. L'écran est aussitôt envahi de nuages nucléaires et on entend des voix angéliques qui chantent :

« On se rencontrera un jour,
J'ignore quand, j'ignore quand;
Mais je sais
qu'on se rencontrera un jour ! »

* * *

Ce qu'il y a d'étonnant dans ce film c'est qu'il ait pu être tourné aux Etats-Unis au moment où quantité d'Américains accordent une valeur de dogme aux diktats des autorités militaires. Ironie du sort, il est projeté au moment où le sénateur William Fulbright fustige ceux de ses compatriotes qui croient dur comme fer que le président réside à Washington, le pape à Rome et le Diable à Moscou. Comme dans le film, le sénateur n'y va pas de main morte :

« Nous considérons le monde de manière moralisante, dit-il, plutôt que de manière réaliste. Nous avons tendance à prendre tout conflit pour une lutte entre le Bien et le Mal, et non pour un antagonisme d'intérêts opposés. Nous considérons la liberté et la démocratie comme des principes moraux, et aimons à croire qu'ils doivent obligatoirement prendre la même forme qu'en Amérique — celle du capitalisme, du fédéralisme et du bipartisme . . . »

Qu'un sénateur et une grande compagnie de film jugent rentables de s'attaquer à de pareils tabous apparaît certes comme un signe des temps. L'opinion américaine en serait-elle à un point tournant ? Le *Dr Strangelove* et le discours historique du sénateur Fulbright semblent en attester.

En tout cas, ce sont là des indices qui attestent que la grande République voisine est encore capable de réactions qui respirent la bonne santé. ★

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adapté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne et due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 4 décembre 1963, est formé des personnes suivantes :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :
Claude Longpré

VICE-PRÉSIDENT :
James Hodgson

SECRÉTAIRE :
Jean Dostaler

TRÉSORIER :
Yves-Aubert Côté

ADMINISTRATEURS :
Benoît Baril
Jacques Hébert
J.-Z.-Léon Patenaude
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau
Jean Pellerin

CONSEIL DE SURVEILLANCE :
Jean-Gérin Lajoie, président
Marc Lalonde
Jean-Paul Geoffroy

ARCHIVISTE :
Pierre Tanguay

VÉRIFICATEUR :
Jean-Guy Rousseau, C.A.

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »

QUELQUES OUVRAGES DE NOS COLLABORATEURS

En Grève (en collaboration)	***$2.50***
Le scandale du DIP (Jacques Tremblay)	***$1.50***
Essai sur la Constitution du Canada (Bernard Bissonnette)	***$3.50***
Voyage en Pologne (Alice Poznanska-Parizeau)	***$1.50***

VIENT DE PARAÎTRE

CONTRADICTIONS et BICULTURE

$2.50

par ***Pierre Dansereau***



LES ÉDITIONS DU JOUR INC

3411, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL 18 • VI. 9-2228

SOCIALISATION ET RELATIONS INDUSTRIELLES

188 pages — ***18ième congrès des relations industrielles*** — **Prix : $3.00**

publié par Le Département des Relations industrielles, Université Laval

EN RAPPEL

Les relations industrielles dans le Québec – 1er congrès 1946	$3.00
Convention collective – Sécurité sociale – 2e congrès 1947	$3.00
Formes de collaboration patronale-ouvrière – 3e congrès 1948 .. épuisé	$3.00
Techniques des relations de travail 4e congrès 1948	$3.00
Structures des salaires 5e congrès 1950	$3.00
Sécurité de la famille ouvrière 6e congrès 1951	$3.00
Salaires et prix – 7e congrès 1952	$3.00
Problèmes humains du travail 8e congrès 1953	$3.00
Le règlement des conflits de droit 9e congrès 1954	$3.00
Problème d'autorité au sein de l'entreprise – 10e congrès 1955	$3.00
La stabilité de l'emploi 11e congrès 1956	$3.00
Changements économiques et transformations syndicales 12e congrès 1957	$3.00
Le règlement des conflits d'intérêts en relations du travail dans la province de Québec 13e congrès 1958	$3.00
Bénéfices sociaux et initiative privée 14e congrès 1959	$3.00
Droits de gérance et changements technologiques – 15e congrès 1960	$3.00
Les tribunaux du travail 16e congrès 1961	$3.00
La fonction de conseil dans le processus de décision et de contrôle 17e congrès 1962	$3.00

En vente chez votre libraire et chez l'éditeur

C.P. 999, Québec 4, P.Q. — **LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL** — Tél. 681-9611